

# SNAPS INFOS

<http://snaps.unsa-education.org>

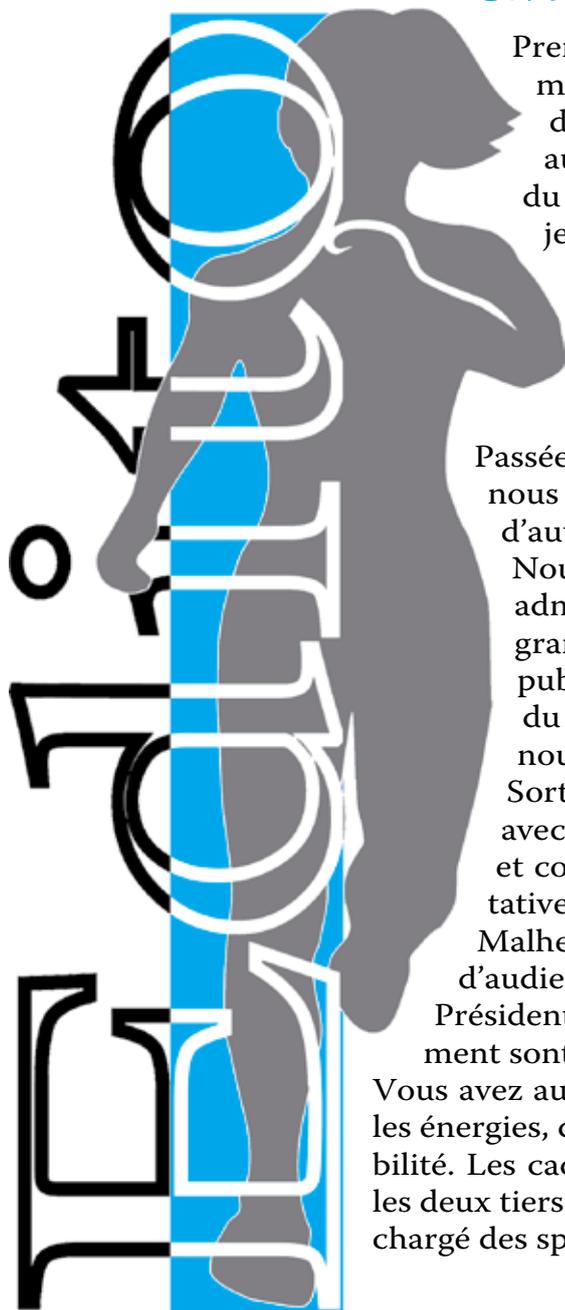
Syndicat National des Activités Physiques et Sportives



TRIMESTRIEL juillet 2007

N° 71

## Rupture, vous avez dit rupture? Chiche!



Première rupture affichée, le rattachement des sports à la santé... Rupture décevante puisqu'elle nous ramène aux conceptions hygiénistes du début du siècle passé et que les enjeux majeurs sont ailleurs... Résolument optimistes, nous voulons croire que cet « affichage santé » ne signifie pas pour autant l'abandon par l'État de sa responsabilité éducative dans le champ des APS.



Passée la première déception liée à cette rupture régressive, nous attendons maintenant avec gourmandise les signes d'autres ruptures... positives!

Nous sommes prêts pour rompre avec le fonctionnement administratif sclérosé et sclérosant de nos services. Il est grand temps de libérer les énergies bridées d'un service public des APS en souffrance, les promesses budgétaires du Président de la République devraient y contribuer, nous n'en doutons pas.

Sortis des errements d'un vécu récent, nous guettons avec impatience les signes d'un dialogue social retrouvé et constructif avec les organisations syndicales représentatives.

Malheureusement les signes se font attendre ; les demandes d'audience syndicale déposées au lendemain de l'élection du Président de la République, dès la constitution du gouvernement sont au 17 juillet restées sans la moindre réponse!

Vous avez aujourd'hui, Madame la Ministre, l'occasion de libérer les énergies, de promouvoir l'initiative, la créativité et la responsabilité. Les cadres techniques et pédagogiques sport, représentent les deux tiers des effectifs de notre hypothétique Secrétariat d'État chargé des sports. Rien ne se fera sans eux. Ne les décevez pas!

Claude LERNOULD



# SNAPS

<i>Actualité</i> .....	03 - 12
<i>Le nouveau contexte politique</i> .....	03 - 05
<i>Réforme des qualifications</i> .....	06 - 07
<i>Men sana in corpore sano ?</i> .....	08 - 10
<i>Pourquoi s'entêter à jouer aux ponts ?</i> .....	11 - 12
<i>Dossier Conseil national</i> .....	12 - 20
<i>Un conseil offensif et innovant</i> .....	13
<i>La formation des secrétaires régionaux</i> .....	14
<i>Motion générale</i> .....	15 - 18
<i>Impressions de participants</i> .....	19 - 20
<i>Corpo</i> .....	21 - 28
<i>La composition des nouveaux comités techniques paritaires</i> .	21 - 23
<i>À propos des CAP: mouvement, nouveaux collègues</i> .....	24 - 28
<i>Pourquoi se syndiquer</i> .....	29
<i>Tarifs syndicaux</i> .....	30
<i>Adhérer</i> .....	31
<i>Vos interlocuteurs</i> .....	32



## SNAPS Infos N° 71

**Directeur de la publication:** Claude Lernould

**Rédacteur en chef:** Franck Baude

**Collectif de rédaction:** Jean-Paul Krumbholz, Claude Lernould, Alain Jehanne, Franck Baude, Gérard Letessier, Vincent Lavallez, Joël Colchen, Stéphane Passard, Roland Genest

**Relecture:** Claude Lernould, Daniel Gaime, Gérard Letessier,

**Crédits photos:** Daniel Gaime, Franck Baude, Michèle Leclerc

**Conception graphique:** Alexia Gaime

**Imprimerie:** Imprimerie IRG 5 rue J. Grandel ZI 95100 ARGENTEUIL

**Prix du n°:** 3,81 euros - Abonnement: 15,24 euros

Dépôt légal juin 2003 - Commission paritaire 0709 S 06942 - N° ISSN 1145-4024

**SNAPS-Infos - Maison du Sport Français - 1 avenue Pierre de Coubertin - 75640 PARIS Cedex 13**

**Tel:** 01 4078 28 58/60 - Fax: 01 4078 28 59

**Courriel:** snaps@unsa-education.org

**Site:** <http://snaps.unsa-education.org>



## Nouveau contexte politique: Prenons date

L'U.M.P., formation politique dont le président est devenu le Président de la République, a publié son « contrat de législature 2007-2012 » qu'il faut étudier puisque les électeurs ont donné une large majorité à ce parti lors des récentes élections législatives.

Partant du principe affirmé par le Président de la République de dire ce qu'on fait et de faire ce qu'on dit, il est utile de savoir ce qui est dit (en l'occurrence écrit).

Vous trouverez donc dans un encart joint la liste des propositions faites par l'UMP qui touche de près ou de loin le champ du sport.

### Changement dans la continuité...

Nouveauté: un ministère de la santé, de la jeunesse et des sports!

Nous qui nous battons pour faire acter que nos missions sont avant tout techniques et pédagogiques, nous voilà replacés dans le champ du sanitaire!

Tout ça parce que les gamins font de moins en moins de sport à l'école, deviennent obèses, parce que nous vivons plus vieux et qu'il faut que les « seniors » soient en meilleure forme, parce que la sédentarité nous guette et son lot de risques cardiovasculaires...

Cependant, il y a une certaine continuité dans cette décision: d'abord, certains imaginent que le rôle de l'État doit se réduire à la protection des usagers, notamment aux contrôles, et aux contrôles antidopage en premier lieu.

Ensuite, les tenants historiques de l'hygiénisme ne sont pas tous enterrés avec Hébert.

Enfin, il faut boucher le trou de la sécurité sociale, et tout

le monde doit s'y mettre; alors un peu de gym' chinoise le matin, de la marche à pied ou du vélo la journée (« développer la locomotion humaine... ») et de la relaxation le soir... Et puis moins de compétition pour les champions, car les rythmes effrénés augmentent les blessures (et le trou de la sécu...).

### ...ou continuité dans le changement ?

On ne peut s'empêcher de penser que tout cela, c'est beaucoup de bruit pour pas grand'chose...

Si « jeunesse, sports et vie associative » ne constituent plus un ministère de plein exercice, force est de constater que les attributions du Secrétariat d'État recouvrent les mêmes champs d'intervention, ce qui signifie que l'administration centrale ne changera pas dans son organisation.

Alors, de quelle rupture parle-t-on ?

Toujours une direction des ressources humaines qui ne gère pas les ressources humaines ?

Toujours une direction des sports qui continue d'ignorer les PTP travaillant dans les services déconcentrés ?

Toujours une direction de l'emploi et de la formation qui brade les « diplômes maison » au profit de C.Q.P. livrés à la logique de l'économie de marché et entérine le désengagement de l'État dans ce domaine ?

### La quadrature du cercle

Quoi qu'il en soit, il va falloir expliquer comment certaines mesures vont pouvoir être mises en œuvre :

Par exemple :

Comment en même temps réduire le nombre de fonctionnaires et doubler le nombre d'heures d'E.P.S. encadrées par des professeurs d'E.P.S. ?

Comment doubler le nombre d'heures d'E.P.S. et augmenter le nombre d'établissements proposant un « mi-temps sportif » alors que le récent recensement des équipements sportifs (R.E.S.) montre un déficit parfois criant d'installations ?

Comment équiper le ter-



ritoire en grands équipements sportifs extrêmement coûteux pour accueillir de grandes compétitions internationales, tout en réduisant la dette publique ?

Quant à la remise à plat de la loi de 1984, il faudrait informer les auteurs de cette proposition que cette loi n'est plus en vigueur depuis la création du Code du Sport par Jean François Lamour (la partie législative est applicable depuis une ordonnance d'octobre 2006... !)

## De nouveaux métiers ?

Il est proposé :

- de former tous les enseignants d'E.P.S. et tous les responsables et animateurs de clubs sportifs au handisport afin que les enfants et les adultes handicapés puissent pratiquer le sport avec les autres personnes ;
- de renforcer la responsabilité juridique des entraîneurs, des sponsors et des responsables de fédérations en matière de dopage ;
- de prévenir le dopage dans le milieu sportif amateur ;
- d'inciter les seniors et les personnes âgées à pratiquer des activités physiques le plus longtemps possible afin de prévenir ou de retarder la dépendance ;
- d'informer les Français sur le rôle du sport dans la prévention de certaines maladies.

En un mot comme en cent, de rapprocher le milieu du sport de celui de la santé (par la formation notamment).

Après la fonction sociale et éducative du sport, voilà maintenant la fonction sanitaire...

La blouse blanche à la place du survêt ? l'éprouvette à la place du chrono ? le carnet de santé à la place du palmarès ?

En tout état de cause, pour que nous soyons performants demain (au sens de la LOLF... !), il nous faut rapidement un plan national de formation pour nous recycler...

## Ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain

Malgré tout, un grand nombre de ces propositions méritent qu'on les prenne plus sérieusement que je ne l'ai fait depuis le début de cet article.

La plus intéressante d'entre elles est peut-être la création d'une « grande école » du management sportif ; elle ouvrira des perspectives aux PTP sport qui souhaiteraient évoluer vers des postes de direction. Certains collègues, le plus souvent CTPS sport, sont déjà en poste dans quelques régions, départements ou établissements. Leur passage dans cette grande école permettrait de généraliser ces possibilités car on ne pourrait plus leur opposer une soi-disant incompétence.

Inciter les Français à pratiquer plus d'activité physique et sportive, en particulier les enfants, les femmes, les handicapés, les personnes âgées... personne ne remettra en cause ces objectifs généraux et généreux.

Encore faudra-t-il un encadrement qualifié, encore plus spécialisé par rapport aux publics accueillis.

Plus de pratiquants signifie plus d'installations, ce qui n'est pas acquis aujourd'hui, mais aussi plus d'encadrement donc plus de formation qualifiante, donc plus de cadres compétents.

Et là, malheureusement, nulle part nous n'avons vu ce que nous réclamons depuis longtemps, ce que réclame le mouvement sportif depuis longtemps, ce que réclament les partenaires de l'éducation au sens large depuis longtemps : une augmentation significative des cadres techniques et pédagogiques d'État.

C'est ce que nous allons dire aux nouveaux interlocuteurs du M.S.J.S. et du secrétariat d'État.

Gérard Letessier



## CE QUE PROPOSE « LE CONTRAT DE LEGISLATURE » UMP 2007-2012 : A SUIVRE ... !

### Au chapitre: « des pouvoirs publics qui fonctionnent » :

- Permettre aux ministres de choisir et de nommer leurs directeurs d'administration centrale;
- Exiger des fonctionnaires qu'ils démissionnent de la fonction publique s'ils décident de se consacrer à une carrière politique, les modalités d'application de cette règle étant variables selon le niveau de responsabilité de la personne;
- Adopter une loi organique obligeant le gouvernement à négocier avec les partenaires sociaux avant toute réforme portant sur les relations du travail, l'emploi, les retraites et la formation professionnelle, et en réformant les règles de la représentativité des organisations syndicales pour la fonder sur le principe de l'élection.

### Au chapitre « services publics: une nouvelle ambition au service du changement » :

- Créer une quatrième loi de service public, en plus de la continuité, de l'égalité et de l'adaptabilité: la loi de la performance;
- Instaurer la rémunération au mérite des agents publics;
- Réduire le nombre d'agents publics en réorganisant les services et améliorer la rémunération des fonctionnaires. Partager les gains ainsi obtenus entre les agents publics et les pouvoirs publics;
- Passer d'une fonction publique de 900 corps à une fonction publique de 6 à 10 métiers;
- Favoriser la mobilité des agents publics au sein de chaque fonction publique entre les trois fonctions publiques elles-mêmes (État, territoriale et hospitalière) pour une carrière plus variée et plus enrichissante;
- Créer un véritable marché de l'emploi public pour permettre à chaque responsable de choisir ses collaborateurs en fonction de ses besoins et de ses objectifs, et aux agents de se construire une carrière intéressante.

### Dans le chapitre « oser le sport » :

- Respecter puis doubler les heures de sport prévues à l'école primaire et en confier la prise en charge à des professeurs d'éducation physique et sportive ou à des éducateurs sportifs;
- Doubler le nombre d'heures obligatoires de sport au collège et au lycée, ainsi que le poids du sport aux examens; rendre le sport obligatoire à l'université et à l'entrée aux grandes écoles;
- Remettre à plat la loi de 1984 afin de permettre à l'État de mettre en œuvre les grandes orientations de sa politique sportive au travers de fédérations plus homogènes mieux gérées et mieux contrôlées;
- Créer un « grande école » du management sportif pour ceux qui veulent exercer des responsabilités dans ce secteur, ouverte aux étudiants, aux cadres de l'État, aux sportifs en reconversion;
- Inciter à la pratique des jeunes en club, qui favorise le brassage social;
- Augmenter le budget du sport pour permettre de financer la remise à niveau des équipements et la création d'équipements nouveaux, adaptés à la demande actuelle de nos concitoyens (équipements omnisports), et accessibles à tous les budgets;
- Rapprocher le milieu du sport de celui de la santé (formation notamment) et renforcer l'information des Français sur le rôle du sport dans la prévention de certaines maladies;
- Permettre concrètement à tous les Français de pratiquer une activité physique adaptée à leur besoin, le plus longtemps possible, et conforme à leur désir;
- Permettre aux Français modestes, aux femmes, aux personnes handicapées et aux personnes âgées, qui sont encore particulièrement sous-représentées, de pratiquer une activité sportive par des incitations spécifiques au sein des fédérations;
- Développer la locomotion humaine (marche à pied, vélo);

- Équiper le territoire en grands équipements sportifs pour pouvoir se porter candidat à l'accueil de compétitions sportives internationales;
- Renforcer la responsabilité juridique des entraîneurs, des sponsors et des responsables de fédérations en matière de dopage;
- Réfléchir au rythme des compétitions sportives pour le ralentir.

### Dans d'autres chapitres :

- Faire respecter la laïcité dans les services publics, notamment à l'hôpital;
- Prendre en compte et valoriser le bénévolat dans les parcours scolaires et universitaires et pour la validation des acquis de l'expérience;
- Créer une exonération fiscale pour le don de son temps, comparable à celle prévue pour les dons en argent;
- Demander à chaque jeune de consacrer six mois de sa vie à une mission d'intérêt général sous la forme et à la période de son choix;
- Permettre à tous les parents qui le souhaitent de choisir pour leurs enfants un établissement réservant l'après-midi aux activités sportives, culturelles ou associatives;
- Multiplier par deux la place du sport à l'école;
- Adapter le nombre de places dans chaque filière en fonction de la réalité des débouchés;
- Créer et développer les formations pluridisciplinaires;
- Inciter les seniors et les personnes âgées à pratiquer des activités physiques et intellectuelles le plus longtemps possible afin de prévenir ou de retarder la dépendance;
- Former tous les enseignants d'éducation physique et sportive et tous les responsables et animateurs de clubs sportifs au handisport afin que les enfants et les adultes handicapés puissent pratiquer le sport avec les autres personnes.



## Réforme des qualifications L'usine à gaz fait des métastases...

La formation professionnelle dans le champ du sport connaît aujourd'hui de nombreuses « évolutions » qui posent la question du sens et donc de la pérennité des actions conduites par le service public de formation. En effet, la manne financière représentée par les fonds de la formation professionnelle et la solvabilité des employeurs du champ demeurent deux aspects qui surdéterminent la résolution de l'équation emploi-formation. S'il n'était pris soin du principe d'utilité publique, l'arbitrage entre les rivalités des acteurs « bénéficiaires » pourrait bien finir par accoucher d'un monstre...

### Au commencement était le BP JEPS...

**Lisibilité du dispositif:** Le BPJEPS c'est 10 unités de compétences et autant d'organisations pédagogiques que d'offres de formation. Comment proposer une information claire et concrète sur nos diplômes et formations quand les professionnels de l'information et de l'orientation se perdent eux-mêmes dans une complexité rarement rencontrée. Complexité implicitement admise par l'administration centrale puisque les DE JEPS et les DES JEPS ne comportent que 4 UC.

**Processus d'habilitation:** L'habilitation pose également d'importantes difficultés aux DRDJS. Les opérateurs qui profitent de la « marchandisation » de la formation dans notre champ sont parfois nombreux à se positionner sur un marché que l'on sait très souvent restreint. Cependant, nos services sont désarmés pour motiver des décisions de refus inattaquables face aux deux types arguments qui peuvent être opposés à une demande d'habilitation:

- Des raisons pédagogiques, quand les garanties proposées par l'organisme de formation ne

sont pas suffisantes pour attester d'une qualité pédagogique adéquate. Or, les services n'ont plus les moyens d'aller vérifier sur le terrain que la formation se déroule correctement. Ainsi, il devient presque impossible de refuser une habilitation à partir de cet argument.

- Des raisons liées à l'employabilité des stagiaires, mais là encore nos collègues restent désarmés tant les dispositifs régionaux d'observation sont sous dotés en moyens et connaissent d'énormes difficultés de fonctionnement.

Il est ainsi devenu quasiment impossible de maîtriser l'offre de formation en région, au risque de créer les « boîtes à chômeurs » si souvent décriées.

**Organisation du dispositif de validation:** Le DRDJS, autorité académique, nomme les jurys présidés par un cadre A et composés à parité de formateurs (dont la moitié sont des agents de l'État) et de professionnels du secteur (employeurs et salariés). Or les organisations syndicales qui composent la branche du sport sont, dans la plupart des régions, dans l'incapacité de proposer un nombre suffisant de

personnes pour assurer le bon fonctionnement des jurys. Dès lors, dans bien des cas, l'activité du jury de terrain se résume au dialogue entre le cadre d'État chargé du suivi de l'action et le représentant de l'organisme de formation. Les jurys deviennent donc des chambres d'enregistrement de résultats ou de validation de « rubans pédagogiques » et/ou d'épreuves certificatives.

### Des vérités pas forcément bonnes à entendre...

L'article L 212-1 du code du sport qui régit désormais l'encadrement des APS prévoit que les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification inscrit au RNCP<sup>(1)</sup> et couché sur arrêté signé du ministre chargé des sports peuvent encadrer contre rémunération.

Dès lors, l'université qui recherche de nouveaux débouchés pour les milliers d'étudiants qu'elle accueille chaque année en UFR STAPS et qui ne peuvent devenir Professeur d'EPS, est en train de rénover complètement son offre de formation et d'inscrire systématiquement ses diplômes au

1/ Répertoire national des certifications professionnelles



RNCP, ouvrant ainsi de nouvelles prérogatives d'encadrement aux titulaires de diplômes STAPS<sup>(2)</sup>.

Si nous ne pouvons contester l'intérêt de réfléchir à l'amélioration des débouchés professionnels des étudiants accueillis en STAPS, la situation est très préoccupante quant à l'avenir du service public de formation dans le secteur professionnel de la jeunesse et des sports. En effet, alors que nos formations sont en cours de marchandisations, que les débouchés restent modestes et que l'emploi aidé demeure la perspective la plus crédible, deux départements ministériels sont aujourd'hui en concurrence sur la base de diplômes rénovés qui sont loin d'avoir fait leurs preuves...

Est-il aujourd'hui pertinent pour l'État de s'épuiser dans une concurrence institutionnelle au regard de ce qui pourrait bien se révéler n'être qu'une fausse piste globale? D'un côté le ministère en charge des universités, poussé à s'improviser hors de son champ de légitimité traditionnel afin de résoudre une crise de recrutements non maîtrisés. De l'autre, un petit département ministériel qui, s'il tend à se désengager du champ de la formation, bénéficie encore d'une forte pertinence en matière de ressources en formateurs, « partenaires culturels historiques » des principaux employeurs du champ (mouvement sportif et collectivités territoriales).

2/ L'instruction 07-078JS précise ces nouvelles prérogatives

## Drôle de cerise sur un gâteau déjà fort indigeste

Pour couronner le tout l'ouverture de l'inscription des CQP<sup>(3)</sup> au RNCP représente un nouvel élément de concurrence majeur dont le succès économique pourrait bien mettre l'État dans l'incapacité de réguler l'offre de formation dans un secteur professionnel pourtant réglementé... Ces diplômes délivrés par les acteurs de la branche professionnelle seront en effet demain validés en dehors de tout contrôle des services jeunesse et sports et des fédérations sportives.

Ainsi, l'un des tous premiers CQP créés préfigure très bien « l'odyssée du futur »... Le « CQP Animateurs de Loisirs Sportifs<sup>(4)</sup> » est assis sur une formation en alternance de 160 heures (5h de positionnement, 105h de formation en centre et 50h de stage en situation professionnelle).

Le titulaire du « CQP ALS » pourra exercer son activité de manière autonome sous l'autorité du responsable administratif de la structure employeuse et ses prérogatives d'exercice seront ouvertes à l'encadrement des trois familles suivantes :

- les activités gymniques d'entretien et d'expression,
- les activités de randonnée de proximité et d'orientation,
- les jeux sportifs et jeux d'opposition.

Ainsi le titulaire de ce CQP construit sur 160 heures et 3 UC pourra-t-il disposer, à peu de

3/ Certificats de Qualification Professionnelle

4/ Construit pour notamment se substituer aux diplômes fédéraux de l'EPMM et de l'EPGV

chose près, des mêmes prérogatives d'encadrement que le titulaire du BPJEPS APT construit, lui, sur 900 heures et 10 UC.

Mettons-nous à la place d'une personne qui voudrait travailler dans l'encadrement des activités physiques « pour tous »... on lui propose donc :

- soit une formation de 900 heures sur 18 mois: le BPJEPS APT ;
- soit une formation de 390 heures sur 3 x 14 jours: le CQP ALS.

Mettons-nous maintenant dans la position des financeurs de la formation professionnelle auxquels on propose de financer :

- soit une formation qui coûte 6.000 €: le BPJEPS APT ;
- soit une formation qui coûte 2.730 €<sup>(5)</sup>: le CQP ALS

Regardons enfin la situation du point de vue d'un club sportif employeur :

Il veut des garanties pour un professionnel qui maîtrise la culture et la technicité spécifiques à « son monde », quelqu'un issu du sérail...

Il veut aussi quelqu'un qui peut-être bien payé, mais ne doit pas lui coûter cher...

À votre avis quel choix restera-t-il aux uns et aux autres ?

**L'État saura-t-il enfin se saisir de son rôle de régulateur pour, en l'état actuel des forces et des appétits en présence, faire respecter l'intérêt général? Une seule chose est certaine... L'avenir nous le dira!**

Vincent Lavalley

5/ 390 heures x 7 € prix moyen constaté sur le site des opérateurs qui proposent déjà le CQP



## Mens sana in corpore sano ?

Les objectifs assignés au sport varient selon les époques et les pays. La culture physique (avec un glissement sémantique non neutre vers l'éducation physique d'un côté et la pratique sportive d'un autre) a toujours balancé entre trois pôles : un pôle guerrier, un pôle médical et un pôle idéologique.

On aurait pu imaginer, enfin, en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, que la pratique sportive pouvait enfin être considérée comme une fin en soi, un plaisir partagé, un épanouissement personnel ou collectif, un moment de fraternité, une occasion de dépassement de soi face à d'autres sportifs ou face à des éléments ; mais une fois de plus le balancier est passé et il penche aujourd'hui de nouveau du côté de la santé.

On revient au « corpus sano » mais sommes-nous encore sûrs du « mens sana » ?.

### Un peu d'histoire

Les décideurs politiques ont toujours pris le sport comme un moyen : moyen de former des hommes solides pour gagner la prochaine guerre (surtout après une défaite humiliante, comme celle de 1870), moyen de conserver ou de restaurer sa santé (y compris pour être une main-d'œuvre performante dans les mines, les ateliers lors de la révolution industrielle), moyen d'éducation de la deuxième chance (pour ceux qui sont en difficulté scolaire), moyen de réparation sociale (quand plus rien ne tient dans les « zones sensibles » comme on dit pudiquement), moyen d'endoctrinement de la jeunesse (utilisé fréquemment dans les régimes totalitaires).

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la « gymnastique » est « l'art d'exercer, de fortifier et de développer le corps humain par un certain nombre d'exercices physiques » (dictionnaire Larousse).

Plusieurs types de gymnastiques coexistent et restent rivaux.

La « gymnastique militaire » :

Le colonel Amoros crée l'école militaire de Joinville, qui forme les moniteurs et les maîtres de gymnastique et organise les épreuves pour le certificat de professeur de gymnastique (1852).

Elle allie exercices physiques, parfois violents, et éducation morale, et valorise le courage et le sacrifice de soi.

Elle se développe en concurrence avec le sport proprement dit.

La « gymnastique médicale » :

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sous l'influence de Per Henrik Ling, se répand une gymnastique moins violente, dont le but est à la fois l'hygiène et la santé.

La « gymnastique naturelle » :

Georges Demeny modifie considérablement l'approche physiologique de la gymnastique, puis Georges Hébert réalise une synthèse entre les exigences de l'une et de l'autre, qui est à la base de la méthode française.

Cela débouchera sur le culturisme qui veut apporter une dimension esthétique à la gymnastique.

### Les grecs, les suédois, les français : la guerre des méthodes

Bien sûr, il y a les partisans de chaque méthode, et les critiques des uns envers les autres bien plus virulentes que celles qu'on entend aujourd'hui sur les valeurs du sport.

Par exemple :

Philippe TISSIE

(L'EPS et la race - 1919)

« Les poètes grecs se sont leurrés sur l'éducation physique. Les médecins grecs protestèrent car le

peuple était atteint de rhumatismes et de tuberculose. Hippocrate s'opposa à Pindare... La formule suédoise rationnelle, physiologique, constitutive, s'affirme comme une vérité éducative, la formule grecque émotive, sportive, combative, constitue une erreur physiologique à laquelle nous sacrifions depuis deux mille ans. »

Georges DEMENY

« La méthode française est celle de l'avenir ; elle apporte une clarté nouvelle au lieu de nébuleuses affirmations. Elle remplacera donc la vieille église suédoise ébranlée dans ses fondements... La méthode suédoise ne recherche que la correction de l'attitude et traite l'Homme comme un mannequin. »

Comme le dira J Le BOULCH (Face au sport - 1977) :

« La guerre des méthodes pendant tout le début du siècle est la traduction explosive d'une opposition fondamentale portant à la fois sur les fondements philosophiques et sur les techniques employées. »

### La polémique continue au début du XX<sup>e</sup> siècle

Dr SANDRAZ-LASBORDES :

« Le sport épuisant, le match dominical, les épreuves intensives quelles qu'elles soient ne peuvent être que défavorables à la fonction génitale et, partant de là, à la maternité. Bien des athlètes de renom n'ont été que de modestes coqs... Les maîtres naturistes sont les rebouteux de



*l'éducation physique. N'a-t-on pas assez marché, couru, lancé... depuis des siècles, pour que nos dirigeants voient dans l'hébertisme une erreur absolue. Notre jeunesse a plus besoin de repos que de fatigue, de santé que de record, d'éducation génératrice et rationnelle que de malmenage hébertiste. »*

**Maurice BARRES (1862-1923):**  
*« Le sport fait des ignares et des cardiaques, des éclopés et des brutes »*

**Dr Edouard PICHON**

*(Développement de l'enfant et de l'adolescent – 1936):*

*« On éloignera les enfants des compétitions sportives. On mettra toute son habileté psychologique à leur inspirer le dédain de prétendues gloires à la Carpentier et le mépris des multitudes qui se pressent aux frontons des vélodromes... Quant à la notion de sport, je l'ai regardé en face. Il eut mieux valu qu'elle ne sortit jamais des pays anglo-saxons. Avec le sport, nous sommes arrivés à trois choses désagréables. Primo, notre pays a accueilli des divertissements brutaux qui représentent des régressions certaines de notre culture. Secundo, la plèbe des villes est infestée par ce virus et la ruée populacière vers les sites de compétitions sportives est le plus frappant spectacle de passions grégaires que l'humanité puisse donner. Tertio, le sport, avec son étalage de nudité masculine est un sérieux appoint pour conserver les appétits homosexuels. »*

### Et aujourd'hui ?

La définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) fait consensus :

*« Santé: état de complet bien être physique, moral et social ne consistant pas seulement en l'absence d'infirmités ou de maladies. »*

La définition du mot « sport » est beaucoup plus controversée. Plutôt que de se risquer à le dé-

finir, d'éminents spécialistes l'affublent de qualités ou de défauts que le sport, comme aurait dit Georges Brassens, « ne méritait ni ces excès d'honneur ni ces indignités ».

Quelques appréciations :

*« Le sport n'est pas éducatif en lui même; il faut le rendre éducatif. Le sport a des vertus mais des vertus qui senseignent. »*

**Maurice BAQUET (1942)**

*« Le sport est un instrument idéologique utilisé à des fins d'embrigadement de la jeunesse et des masses par un capitalisme monopoliste d'État visant à renforcer l'ordre bourgeois. »*

**Jean Marie BROHM (1975)**

*« Dans le sport il est indéniable qu'il y a du sacré. Et le sacré se réalise le plus généralement à travers un sacrifice ».*

**Bernard JEU (1985)**

*« Bien qu'interprété comme une conquête de l'inutile, un acte libre et gratuit, le sport et, a fortiori, les éducations physiques, se sont constamment cherché des justifications utilitaires. » « Elle (la pratique sportive) n'a aucun contenu sémantique, elle n'instruit pas comme les pratiques culturelles (lecture, tourisme...); elle plie les individus à des modes opératoires, à des habitudes corporelles, bref elle agit physiquement. »*

**Jacques DEFRANCE (1995)**

### Alors que penser ?

En janvier 1994, le secrétaire de la Société française de médecine du sport, Michel RIEU, lors d'un colloque du CNRS « éthique, recherche et sports », montrait un scepticisme certain :

*« Derrière "l'homme sain" il y a une certaine conception éthique que beaucoup de systèmes politiques ont utilisée: la santé physique et morale des individus. Par exemple, en 1941, il existait une revue qui s'intitulait « L'Homme sain, revue*

*médicale et éducation physique ».*

*Existe-t-il une définition objective de cette notion d'homme sain ? En tant que physiologiste dois-je raisonner en me rapportant à des normes biologiques, ce qui signifierait qu'un individu hors normes est un individu malsain. Cela me choque... Si la notion de bien-être doit être considérée en priorité, il s'agit d'une approche plus subjective, dans laquelle l'individu devient la référence à son propre vécu tout en sachant que le regard que jette sur lui la société n'est pas innocent. Alors en ce sens, la pression sociale sous-tendue par de puissants intérêts économiques s'exerce en faveur de l'alcalme sport et santé.*

*Les grandes passions altruistes comme peuvent l'être le sport, la création artistique ou scientifique, conduisent à des excès et les excès font souvent partie de l'accomplissement de soi-même. Alors, est-ce que les passions sont le propre de l'homme malsain?... Enfin, comme je ne sais pas reconnaître un individu malsain, je ne sais pas non plus reconnaître un être sain. De plus, je me méfie terriblement des définitions discriminantes établies en fonction de normes incertaines et bien trop souvent simplistes, alors j'en arrive à cette conclusion, est-ce que l'homme sain ce n'est pas tout simplement l'image que nous avons de nous-mêmes lorsque nous sommes heureux ? »*

Plus récemment, un article de Robert REDEKER, publié dans « le Monde » du 21/08/2003 nous oblige à réfléchir.

Extraits :

*« Nous sommes en un temps où la santé est valorisée à un point jamais atteint dans l'histoire. Dans son acception vulgaire, renforcée par un discours « médiatico-médical » colporté partout, la santé est tenue pour l'accomplissement, dans le silence, de la vie organique. Dans*



cette optique de valorisation de la santé, se déchaîne une propagande effrénée en faveur des activités sportives, tenues pour productrices de santé. Notre civilisation est passée, en ce qui concerne la santé, d'une logique du silence à une logique de la production. La santé s'offre aux linéaires et gondoles de la société libérale. Mais entre la santé silencieuse et la santé fabriquée et vendue par le sport, issue du « mode de production sportif » (selon la formule de Jean-Marie Brohm), le concept de santé a changé de sens. La santé fut multiséculairement tenue pour un état que l'on constatait... Elle est devenue un produit, se vend et s'achète, est l'objet d'un marketing et d'un merchandising. Le passage de la santé au rang de produit lui a permis, selon la logique industrielle qui est la nôtre, de devenir une marchandise. En même temps, cette mutation engendre d'importantes modifications sociopsychologiques: en devenant un produit (par un travail sur le corps) dont chacun est responsable, la santé se change en vecteur de culpabilité. Obésité, maladies cardio-vasculaires, cancers se voient de plus en plus souvent imputés au mode de vie des individus, accusés de ne pas se plier à l'ordre hygiénosportif, sur lesquels la société fait peser une nouvelle forme de culpabilité, les emportements alimentaires ou bacchiques, si ce n'est tabagiques, sont définis comme des fautes contre la santé, qui entraînent le développement de formes inédites de culpabilité. Ainsi passe-t-on de la conception ancienne des maladies comme châtiments envoyés par Dieu aux malades à celle hypercontemporaine, qui désigne les maladies comme des punitions administrées par la nature en retour de comportements irresponsables de certains humains.

Tout le marché de la santé et de la forme prend corps dans ce contexte de retour déspiritualisé de la faute, de la culpabilité et de la punition. Le sport est à la fois l'usine et le supermarché de la santé: en gros: spectacle sportif; au détail: marché de la « forme »...

La santé est devenue un fait technique. La norme, dans le domaine sanitaire, a migré de la nature vers la technique, permettant l'emprise de l'industrie sur la santé. De naturelle et donnée (indépendante de notre volonté et de nos pratiques), la santé est devenue artificielle et achetée...

Ici apparaît pourtant un paradoxe propre à renverser la définition vulgaire de la santé: dans le sport, il s'agit de pousser l'activité des organes jusqu'à ce qu'ils ne soient plus silencieux, il s'agit de tirer jusqu'au maximum leurs possibilités, de jouer avec ses propres limites, si bien que le sport, déchiré entre deux imaginaires, celui de la santé et celui du dépassement, renverse ce qu'il est censé produire et conserver, la santé. La santé sportive est alors une vitalité paradoxale, auto-destructrice, éloignée de la sage conception du sens commun. Dans le sport, les organes ne demeurent pas silencieux. Ils font souffrir. On exige d'eux le maximum. Ils sont soumis aux principes industriels de la productivité et de la rentabilité. Le sport est la guerre contre la paix du corps....

La santé a subi un curieux destin. Elle n'a pas seulement été l'objet d'une transformation en produit industriel et commercial, permise par l'explosion du phénomène sportif. Il lui est arrivé autre chose. Jusqu'à Michel Foucault, aucune philosophie n'avait sérieusement envisagé la politique comme administration de la santé des citoyens. La sécurité routière, la lutte contre le cancer et la surmortalité de nos étés en voie

de tropicalisation sont devenues des grandes causes nationales. Le fait politique le plus marquant de ces dernières années est l'assomption de la santé qui a fini par prendre le dessus, dans le jugement porté par les citoyens sur leurs gouvernements, sur des objets politiques plus traditionnels: puissance, liberté, indépendance nationale ou gloire.

Quand le triomphe du sport et de la publicité signale que la santé est devenue un produit, les préoccupations quant à son impact politique signalent une autre mutation: la politique, devenue simple administration de la santé.

Si le bonheur figurait l'horizon de la politique depuis Saint-Just, notre temps de fin des utopies et de rabougrissement de la politique en administration des choses lui propose son nouvel horizon: la santé »

On peut, bien sûr, ne pas partager ce point de vue, mais on ne peut ignorer cette approche ... Alors, sport et santé, est-ce pertinent, compatible ?

À méditer...

Gérard Letessier





## Pourquoi s'entêter à jouer aux ponts ?

*Rayonnement des services, chômage technique organisé et Article 10...*

Ici et là se constate une curieuse contagion à vouloir considérer les cadres techniques et pédagogiques comme des agents de bureau soumis à horaires... Passons au-delà du simple constat de ce qui pourrait apparaître comme une réaction de mise au pas bureaucratique peu respectueuse des dispositions réglementaires spécifiques destinées à permettre le rayonnement de nos services. Il nous apparaît en effet plus utile de tenter de convaincre de l'intérêt que nous avons à considérer ensemble les enjeux vitaux de dynamisme, de proximité et de réactivité d'une petite administration qui puise sa légitimité dans la reconnaissance de ses partenaires traditionnels

### Une curieuse conception du rayonnement...

Les préfets, légitimement soucieux d'harmoniser les pratiques administratives, décrètent la fermeture physique des services de l'État à l'occasion de certains ponts formés entre week-ends et jours fériés. Jusque-là tout irait bien s'il ne se trouvait, sur ces périodes traditionnellement dédiées aux activités et manifestations associatives, des chefs de services curieusement zélés au point de décréter la mise en congé d'office des cadres dont la mission première est précisément le développement des pratiques sportives et d'éducation populaire...

Nous ne chercherons pas ici à percer à jour des motivations dont nous leur laissons la totale responsabilité... Nous souhaitons simplement attirer l'attention de tout un chacun sur la conjonction entre la logique des missions de notre administration et les dis-



positions réglementaires destinées à favoriser leur mise en œuvre. Dispositions qui s'imposent à tous !

### Les pratiques contestées

S'il existe des variantes plus ou moins « créatives » dans les dispositions arrêtées (application aux CTS et/ou aux CAS, rapt systématique de jours ARTT<sup>(1)</sup> ou exigence de

justificatifs divers et variés...), elles ont toutes en commun d'être abusives et de refuser l'application des dispositions de l'article 10<sup>(2)</sup>.

La démarche consiste à considérer qu'à défaut d'activité

---

nécessités de service ne puissent être utilisés que par semaines complètes (instruction 02-045 JS).

2/ En application de l'arrêté du 28 décembre 2001, les personnels relevant de l'article 10 bénéficient d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail et ne sont pas soumis à un décompte horaire du temps de travail.

---

1/ Bien que les jours pouvant être soumis à régulation, compte tenu des



dûment contrôlée à l'extérieur, la présence au bureau est requise durant les heures ouvrables. Hors, en application de l'arrêté du 28 décembre 2001, les personnels relevant de l'article 10 bénéficient d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail et ne sont pas soumis à un décompte horaire du temps de travail. Les tentatives d'imposition d'outils calendaires de contrôle et les restrictions appliquées au remboursement des frais de déplacement procèdent de la même logique.

Nous sommes donc confrontés à la récusation du principe de « large autonomie d'organisation » et à la remise en cause du fait que les cadres techniques et pédagogiques « ne sont pas soumis à un décompte horaire du temps de travail ».

Triste effet collatéral de ces regrettables dérives certains collègues se laissent séduire par l'illusion d'un confort routinier qui nous emmène collectivement sur une voie bureaucratique déqualifiante.

### Mise au point!

L'institution jeunesse et sports tient sa légitimité de la reconnaissance que lui accordent ses principaux partenaires sur la base du service rendu. Cette reconnaissance n'est pas acquise pour l'éternité. Assise sur la proximité physique et culturelle des cadres techni-

ques et pédagogiques avec le terrain des pratiques, elle s'amenuise au fur et à mesure de la rigidification des fonctionnements administratifs. Celles et ceux qui ont eu à conduire des collectifs à la performance savent que les signes de l'autorité ne sont que l'illusion du pouvoir. Ils savent aussi qu'une dynamique collective de réussite repose sur une relation contractuelle maîtrisée au service d'objectifs vécus comme légitimes.

### Mise en garde...

Si une mise au pas s'impose, c'est celle des sectateurs d'une administration caporaliste étriquée<sup>(3)</sup> qui nous conduisent, tous ensemble, lentement mais sûrement, dans le mur.

Il est en effet grand temps de rappeler à l'ordre ces quelques fonctionnaires qui, refusant de mettre en œuvre des dispositions réglementaires novatrices en matière de management, s'entêtent en un dangereux combat d'arrière garde.

Claude Lernould

### Repères réglementaires

- L'arrêté du 28 décembre 2001 prévoit dans ses articles 1 et 2 que les personnels techniques et pédagogiques relèvent de l'article 10 du décret 2000-815 du 25 août 2000 et qu'à ce titre ils bénéficient d'une large autonomie dans l'organisation de leur travail et ne sont pas soumis à un décompte horaire du temps de travail.

- Les instructions 90-245 JS modifiée et 93-063 JS précisent les missions des personnels techniques et pédagogiques ainsi que les conditions dans lesquelles ils les exercent :

- Ils exercent, dans le domaine des activités physiques et sportives, des missions de formation, de conseil et d'expertise, d'expérimentation et de recherche.
- Ils exercent ces missions sous l'autorité des directeurs régionaux, des directeurs départementaux ou des chefs d'établissement, au sein d'équipes de travail comprenant des agents appartenant à différents corps, dans le respect de chacun de leurs statuts.
- Leur plan d'action est déterminé chaque année sous la forme d'un document tenant lieu de contrat d'objectif arrêté d'un commun accord entre le chef de service et l'agent à partir d'une proposition élaborée par ce dernier, laquelle doit être conforme aux orientations définies par le chef de service.
- Ils sont tenus de fournir chaque année, à leur chef de service, un bilan des actions réalisées.
- Leur volume annuel de travail est fixé à 1607 heures maximum.

- L'instruction 02-045 JS prévoit que les jours ARTT qui peuvent être soumis à une régulation, compte tenu des nécessités de service, ne peuvent être utilisés que par semaines complètes.

3/ Cf. SNAPS Infos 63. L'armée mexicaine aborde mal le XXIème siècle.



## Un conseil offensif et innovant

Notre organisation syndicale devait se positionner par rapport au nouveau contexte politique. Placé entre les élections présidentielles et les élections législatives, notre Conseil national, qui se réunissait en session ordinaire à l'École nationale de voile (Saint Pierre Quiberon), a travaillé sur la nouvelle donne politique et ses conséquences éventuelles pour nos métiers.

Mais au-delà de revendications corporatistes, les responsables du SNAPS en ont profité pour affirmer quelques principes de base et faire des propositions nouvelles pour garantir le service public des APS

### Du travail de fond

Une fois encore, nous n'avons pas dérogé à notre habitude: programmer nos conseils nationaux dans les établissements de notre ministère. Le fait d'avoir choisi l'École nationale de voile marquait cette volonté de privilégier les établissements publics car nous nous y sentons chez nous.

Ce fut d'autant plus vrai que les responsables de cette école, Christophe Debove et François Beauchard, respectivement directeur et directeur-adjoint, sont non seulement syndiqués au SNAPS mais, en plus, représentant du syndicat dans certaines commissions paritaires nationales.

Mais c'est à Franck Lecomte que nous devons également des remerciements car il fut la « cheville ouvrière » de cet accueil breton, chaleureux, par un temps magnifique.

Ce conseil devait marquer un tournant dans l'histoire de notre syndicat. En effet, au regard du nouveau contexte politique qui se dessinait, il fallait que le syndicat réagisse et fasse connaître ses positions.

### Un travail collectif

Le bureau national avait décidé d'élargir ce conseil aux secrétaires régionaux, de façon à ce que le plus grand nombre de responsables syndicaux s'approprient les textes en débat et contribuent à l'élaboration de nos prises de position.

Ce sont plus de 30 collègues qui ont donc transpiré, débattu, produit pendant trois jours.

Un gros travail de réflexion, des discussions denses et passionnées, une synthèse négociée pas à pas... ont débouché sur la production d'une motion générale qui fut ensuite adoptée par le Conseil national (vous la trouverez dans les pages suivantes).

### Une motion claire

À l'issue de ce Conseil, nous repartons avec un mandat clair, ce qui nous confortera dans les prochains entretiens avec les responsables politiques de notre champ d'intervention.

Nous tenons à ce que l'État continue à garantir partout et pour tous un service public des APS ambitieux.

Nous tenons à rappeler que nos métiers sont définis par des textes réglementaires qui doivent être mieux appliqués.

Nous tenons à ce que l'approche éducative redevienne privilégiée, même si nous reconnaissons que le sport a une dimension sociale.

Nous rappellerons que si la France obtient de bons résultats au niveau international dans de nombreuses disciplines, c'est que l'organisation actuelle du sport en France (dite de la 3ème voie) est une réussite.

Gérard Letessier





## La formation des secrétaires régionaux

En « introduction » au Conseil, le Bureau national avait décidé depuis plusieurs mois de profiter de ce regroupement statutaire pour associer le maximum de responsables régionaux aux réflexions qui n'allaient pas manquer d'être émises en cette période politique instable.

C'est donc avec un grand plaisir et une réelle satisfaction que le Secrétaire général, Claude Lernould, a pu accueillir la vingtaine de secrétaires régionaux qui avaient pu se dégager quelques jours.

Ensuite, deux demi-journées studieuses ont été encadrées par Stéphane Passard et Carolle Andraca, secrétaires nationaux chargés des relations

avec les régions.

Le contenu fut dense et l'emploi du temps chargé, mais les participants ont pu aborder les trois thématiques prévues :

- Les comités techniques paritaires locaux (CTPR, ...);
- L'organisation statutaire du SNAPS;
- L'exercice du droit syndical.

De nombreux documents ont été fournis et d'autres outils vont parvenir aux secrétaires régionaux après ce stage.

Chacun a pu apprécier ce temps d'échanges : c'est dans ces moments-là que l'on s'aperçoit par exemple que le vécu des uns peut servir aux autres ou que ce que nous vi-

vons, d'autres le vivent aussi à l'autre bout de la France...

Tout le monde s'est donné rendez-vous pour une autre session qui devrait pouvoir se renouveler chaque année.

Etaient représentées les régions suivantes : Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Corse, Franche Comté, Ile de France, Languedoc Roussillon, Limousin, Midi Pyrénées, Nord Pas de Calais, Pays de la Loire, Picardie et Poitou Charentes.

Il est prévu de donner les dates suffisamment tôt afin que tous les secrétaires régionaux (ou leur représentant) puisse participer au prochain regroupement.

### UN EXEMPLE : L'ASSEMBLEE REGIONALE NORD-PAS DE CALAIS

Dans la continuité de sa démarche d'accompagnement des secrétaires régionaux, le BN avait pris la décision de déléguer systématiquement l'un de ses



membres à l'occasion des réunions régionales statutaires. C'est ainsi que Claude Lernould, le Secrétaire général, s'est rendu le 26 juin dernier dans le Nord-Pas de Calais à l'invitation du secrétaire régional, Stéphane Passard, pour assister à l'assemblée régionale d'une des sections les plus dynamiques actuellement. Chaleureusement accueillis par Pierre Lacroix, directeur du CREPS, et ses collaborateurs, la vingtaine de participants ont débattu avec force arguments et conviction autour de la motion générale adoptée lors du dernier Conseil national. Un moment d'échanges unanimement apprécié et de bonne augure dans la perspective du Conseil national élargi qui sera organisé par les « Ch'ti » au printemps 2009!



## MOTION GÉNÉRALE

### Conseil national – 21 au 24 mai 2007 – E.N.V.

Le syndicat national des activités physiques et sportives représente les cadres techniques et pédagogiques chargés de la mise en œuvre des politiques publiques dans le champ des activités physiques et sportives.

Si l'impact de la pratique sportive sur la santé est incontestable, le SNAPS considère les implications éducatives des APS comme l'enjeu dominant de leur mise en œuvre et revendique en conséquence la tutelle sur le sport par une structure ministérielle assumant la responsabilité éducative de l'État.

Le légitime souci de la promotion de la santé par le sport doit, dans ce cadre, se traduire en termes de définition d'objectifs et d'affectation de moyens visant l'éducation à la santé par les APS. C'est pourquoi le Bureau national a décidé de consacrer entièrement ce Conseil national à revisiter nos prises de positions et revendications, en relisant les motions adoptées ces dernières années. Ensuite, forts d'un « patrimoine commun » réactualisé, nous serons en capacité de rencontrer les nouveaux responsables politiques et de leur exposer nos revendications, nos propositions, nos exigences.

En espérant par-dessus tout que les nouveaux décideurs sauront faire vivre le dialogue social... !

#### Mission de service public et organisation du sport en France

##### La place incontournable de l'État

L'engagement de l'État se justifie essentiellement parce que tous les acteurs considèrent d'une part que le sport a une fonction éducative et sociale, d'autre part, que seule une approche globale (donc interministérielle et partenariale) peut être efficace.

Du fait de ses prérogatives nationales et à travers ses personnels spécialisés, seul l'État peut garantir :

- l'égalité d'accès sur tous les territoires ;
- une réelle qualité éducative sur l'ensemble du territoire de la République ;

- le contrôle proactif de l'ensemble du champ ;
- la neutralité politique.

Il s'agit donc, d'abord, d'instaurer, au regard de l'exception culturelle (le sport étant un élément de culture), une « exception sportive », ancrée dans l'économie sociale et bénéficiant d'un encadrement réglementé.

Mais il faut aussi :

- \* conforter les institutions sportives fédérales dans leurs prérogatives d'organisatrices de la pratique compétitive ;
- \* conforter l'organisation unitaire du sport (amateur/professionnel) ;
- \* renforcer les collaborations avec les collectivité

tés territoriales, acteurs aujourd'hui incontournables du développement des pratiques.

L'État doit assumer sa responsabilité éducative qui ne peut être décentralisée, le SNAPS revendique donc l'impulsion d'une politique nationale ambitieuse. Grâce à l'expertise de ses cadres techniques et pédagogiques, l'État doit être en mesure de garantir partout l'accès à une pratique sportive de qualité pour tous et sous toutes ses formes. Cela implique le maintien de l'organisation actuelle du sport français, dans un cadre partenarial renforcé entre l'État, les fédérations sportives et les collectivités territoriales.



Il appartient, dans ce cadre, à l'État, d'impulser, de soutenir, d'accompagner et de coordonner les politiques locales partout où les besoins seront identifiés.

Ceci nécessite le renforcement des équipes de cadres techniques et pédagogiques d'État sur l'ensemble du territoire, au plus près des acteurs et des pratiques.

## **Le sport, matière d'éducation en général, d'éducation à la santé en particulier**

Seule une orientation éducative spécifiée permet de promouvoir, à travers le sport, des valeurs compatibles avec celles de la République et de la démocratie: humanisme, solidarité, laïcité... Ce parti pris permet de dégager trois objectifs complémentaires et indissociables:

- l'accessibilité pour tous et pour chacun à son meilleur niveau de pratique;
- l'épanouissement et le développement de la personne à travers cette pratique;
- l'apprentissage de la citoyenneté par l'implication dans la vie sociale.

Conseillers d'animation sportive (CAS), conseillers techniques exerçant des missions auprès du mouvement sportif (CTS) ou formateurs en établissement, notre approche est résolument éducative:

☞ Développer et promouvoir des pratiques diversi-

fiées pour des publics de plus en plus larges: personnes âgées, personnes atteintes de handicap, personnes vivant en milieu défavorisé...

☞ Former, entraîner jeunes et moins jeunes, c'est-à-dire les accompagner sur les chemins de « leur » réussite tout en garantissant leur intégrité physique et morale;

☞ Transmettre valeurs, connaissances et savoir-faire de façon à élever le niveau de compétence de l'encadrement sportif: éducateurs, dirigeants, salariés, bénévoles...

La dimension éducative de nos métiers est déterminante car nous visons à une formation, donc à une transformation des individus par l'acquisition de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être tout au long de la vie.

Le sport a aussi une fonction sociale et depuis de nombreuses années, l'État est engagé, à travers des politiques le plus souvent interministérielles, dans l'insertion, la lutte contre l'exclusion et les discriminations, la lutte contre la violence et les incivilités...

Il a, enfin, une fonction sanitaire: promotion de la santé par la pratique régulière, information sur l'hygiène de vie en général, l'hygiène alimentaire en particulier. Le SNAPS tient à ce que les actions menées par l'État dans

ce domaine restent abordées sous l'angle de l'éducation à la santé, y compris en ce qui concerne la prévention du dopage. Toute autre approche ne correspondrait ni aux compétences ni aux missions dans lesquelles se reconnaissent les cadres techniques et pédagogiques sportifs.

## **L'action territoriale de l'État**

La structure actuelle des services, l'empilement des dispositifs et des priorités ministérielles, l'ingérence des priorités préfectorales, constituent un frein, voire un obstacle à l'investissement des cadres techniques et pédagogiques sportifs dans leurs missions statutaires. L'absence de pérennité dans les missions et les changements permanents, sous couvert de nécessité d'adaptation et de réactivité des fonctionnaires, déqualifient et décrédibilisent les conseillers d'animation sportive en services déconcentrés.

En conséquence, le SNAPS propose de repenser l'organisation territoriale de l'État pour une mise en œuvre efficiente des missions techniques et pédagogiques du champ des APS au plus près des acteurs de terrain, avec une affectation de tous les CTP du secteur du sport auprès de l'autorité académique du Directeur régional ou auprès du Directeur d'établissement.



Les services déconcentrés et établissements doivent être en capacité de collaborer entre eux de façon plus étroite, de manière à optimiser l'utilisation des compétences techniques et pédagogiques de ces cadres. Une mutualisation de leurs compétences par la mise en place d'équipes techniques régionales tant dans les domaines du développement que de la formation permettra de déboucher sur une plus grande efficacité de l'action de l'État sur les territoires.

## Les formations et leur mise en œuvre

Le Ministère chargé des sports doit piloter l'organisation du service public de formation dans le domaine des APS et doit être en capacité de mettre en œuvre les formations rénovées qu'il propose en tant qu'opérateur privilégié.

Cela suppose le maintien d'une expertise publique, aussi bien sur la mise en œuvre des formations que sur les procédures de certification, par le réinvestissement de nos personnels dans ces domaines.

Les collaborations des établissements du ministère chargé des sports avec l'université et les collectivités territoriales doivent être recherchées pour faciliter les parcours de formation individuels et favoriser la mise en œuvre des passerelles entre les différentes filières.

## Missions et conditions de travail des CTP sport

### Des missions conformes à notre vocation et à nos statuts

Le SNAPS se positionne pour le réinvestissement des missions techniques et pédagogiques du Ministère chargé des sports, qui légitiment sa politique publique, valident ses objectifs et justifient jusqu'à son existence.

C'est pourquoi le SNAPS exige le repositionnement des missions de tous les CTP sport :

☞ sur la promotion du sport pour le plus grand nombre, avec des missions :

- de conseil et de développement au service des acteurs du sport sur un territoire (mouvement sportif et collectivités territoriales) ;
- de formation des acteurs professionnels et bénévoles ;
- de mobilisation de ressources humaines au bénéfice de ces acteurs ;
- de constitution, d'animation et de suivi de réseaux.

☞ sur le développement du sport de haut niveau, avec des missions :

- d'entraînement ;
- de formation professionnelle ;
- d'accompagnement des athlètes (suivi social, médical, professionnel...).

☞ sur la promotion des métiers du sport, avec des missions :

- relatives à la formation et à l'emploi (depuis l'analyse des besoins jusqu'à l'évaluation des dispositifs, mais en renforçant prioritairement le face à face pédagogique, leur « cœur de métier »).

Toutes les missions ci-dessus énoncées concernent les deux corps (professeurs de sport et conseillers techniques et pédagogiques supérieurs sport) quelles que soient les fonctions exercées : conseiller d'animation sportive (CAS), formateur en établissement ou conseiller technique sportif (CTS).

Dans ce contexte, toute mission hors du champ des APS est exclue.

En conséquence, au-delà de la création de véritables équipes techniques et pédagogiques sports constituées en rattachant les CTP sport à l'autorité académique, le SNAPS propose :

- de recruter plus de professeurs de sport et de CTPS pour concrétiser la volonté ministérielle de politiques publiques sportives ambitieuses ;
- de réformer les concours d'accès au professorat de sport (concours unique sur une base disciplinaire) ;
- de réorganiser l'année de stage des lauréats des concours, pour une for-



mation professionnelle en relation avec les missions statutaires du corps et leur permettre d'acquérir une culture professionnelle la plus ouverte possible tout en prenant mieux en compte leurs centres d'intérêts professionnels.

- de placer les stagiaires sous l'autorité du chef d'établissement en charge de leur formation initiale, il leur sera alors proposé un véritable parcours de formation professionnelle leur faisant découvrir, avec un véritable tutorat par des agents du même corps, tous les aspects du métier (dans un service déconcentré, dans un établissement, auprès d'une fédération sportive);
- de n'affecter définitivement les nouveaux agents qu'à l'issue de l'année de stage.

## Une organisation améliorant nos conditions de travail.

Au sein d'une équipe technique régionale placée sous l'autorité académique (DRJS), les CTP sport exerceront leurs missions au plus près de tous les acteurs du sport.

À cet effet, l'État doit leur garantir :

- ☞ Le droit de travailler en autonomie, en particulier le droit de se déplacer librement sur l'ensemble du territoire d'affectation (c'est-à-dire un ordre de mission permanent sur la région);
- ☞ Les moyens nécessaires pour réaliser leurs missions.

En conséquence, le SNAPS se positionne pour :

- ☞ Un management moderne des cadres techniques et pédagogiques, lesquels devront :
  - Exiger un projet de service;
  - Proposer un plan d'action et exiger une lettre de mission;

- Rendre un bilan des actions réalisées à leur chef de service;

- Refuser toute autorité intermédiaire illégitime et la parcellisation des tâches qui en résulte.

☞ Un usage raisonné de la LOLF. Outil de gestion financière exclusivement destiné à assurer le contrôle de l'action de l'État par les élus de la nation, la LOLF ne doit pas être détournée au service de finalités qui ne sont pas les siennes, notamment la gestion des ressources humaines et des missions.

Il ne faut pas non plus confondre évaluation des actions et évaluation des acteurs (agents); une action est généralement collective, son évaluation concerne donc une équipe.

☞ Une formation continue qui garantit à chacun le meilleur développement professionnel et personnel.

**Les 3500 cadres techniques et pédagogiques sport sont des personnels de haut niveau de qualification, particulièrement motivés.**

**Leurs compétences en matière d'encadrement, de conseil et d'évaluation, leur implication au plus près du terrain en font des acteurs incontournables particulièrement appréciés de l'ensemble des partenaires (mouvement sportif et collectivités territoriales) qui les reconnaissent comme des experts des APS.**

**Attachés à leurs missions techniques et pédagogiques, ils participent, non sans fierté, aussi bien aux excellents résultats des équipes nationales qu'au développement réel des pratiques sportives pour le plus grand nombre.**

**Mais pour franchir un nouveau cap, en cohérence avec les promesses électorales, il faut aujourd'hui conforter et développer leurs missions au service d'une politique sportive ambitieuse. L'État doit donc augmenter significativement leur nombre.**

**Ils sont la richesse de ce département ministériel et n'attendent qu'une chose : qu'on libère leur énergie!**



## Conseil national Impressions de participants

Ce conseil national sous une nouvelle formule incluant plus de représentants régionaux ayant été riche en échanges et en décisions, nous avons souhaité vous livrer quelques-unes des impressions telles qu'ils ont voulues nous les transmettre.



**Vincent FAVREAU**  
secrétaire régional  
Poitou-Charentes

J'ai trouvé le déroulement du congrès très satisfaisant. Ces moments sont très formateurs et générateurs d'énergie.

Le moment qui m'a paru le plus fort a été celui des échanges, le dernier jour, autour de la motion. À ce propos, l'écriture définitive est cohérente, reflète ce que nous avons voulu dire et me servira de base de discussion avec les collègues au plan régional.

Pour revenir aux moments forts, je me demande si le travail en grand groupe ne devrait pas être plus important. C'est quand nous sommes tous ensemble que les débats sont les plus fructueux, que

l'on échange le plus, que l'on peut s'approprier le message de tous.

Le travail en groupe est nécessaire mais est aussi réducteur du fait de « la prise de position dominante » de ceux qui ont réfléchi avant le congrès aux sujets traités.

Merci au conseil national pour le travail réalisé. Nous devons rester vigilants sur nos missions et nous opposer à toutes tentatives de réduction de nos prérogatives.



**Marie Annick MAUS**  
secrétaire régionale  
Bretagne

Ce conseil était bien positionné dans le calendrier des élections présidentielles, riche en informations au regard des changements politiques et de la réorganisation des services de l'Etat.

Nouvelle correspondante régionale, le contenu a répondu à mes attentes ; j'ai cependant eu,

par moment, l'impression d'être débordée ! La densité des informations transmises était peut être sous-évaluée. Distinguer deux temps serait profitable, car les collègues occupant la fonction depuis plusieurs années n'ont pas les mêmes attentes que les néophytes.

Le temps des échanges sur les expériences est très constructif.

Claude Lernould nous a fait part des dernières infos récentes. Ce temps est d'autant plus important pour ceux qui sont basés en DD qu'ils ont souvent un déficit d'informations et d'échanges avec les collègues des différents services déconcentrés.

Une suggestion : Il serait utile

que nous puissions être informés du contenu du SNAPS INFOS avant sa parution de manière à être au fait des choses quand les collègues nous interpellent. Ceci est d'autant plus nécessaire quand il y a une actualité forte.

Il est indispensable que cette expérience (inviter les secrétaires) soit maintenue dans l'avenir ; cela permet de croiser les expériences, d'enrichir les connaissances, de connaître les autres représentants.

D'autre part, il faut penser au renouvellement des représentants régionaux en proposant aux PTP motivés par l'action syndicale de participer à un conseil.



## LISTE DES PARTICIPANTS

Carolle ANDRACA (*Ile de France*)  
Franck BAUDE (*Midi Pyrénées*)  
François BEAUCHARD (*Bretagne*)  
Philippe BISSONNET (*Bourgogne*)  
Yves CABON (*Languedoc Roussillon*)  
André CHAMPION (*Corse*)  
Joël COLCHEN (*Ile de France*)  
Marc COLLYER (*Basse Normandie*)  
Christophe DEBOVE (*Bretagne*)  
Marie Hélène DELAFOLIE (*Picardie*)  
Fabrice DUBOIS (*Limousin*)  
Lionnel DUCLOZ (*Pays de la Loire*)  
Vincent FAVREAU (*Poitou Charentes*)  
Alain FENIE (*Centre*)  
Daniel GAIME (*Auvergne*)  
Roland GENEST (*Bretagne*)

Gille HAMON (*Provence*)  
David IMBERT (*Picardie*)  
Alain JEHANNE (*Basse Normandie*)  
Jean Paul KRUMBHOLZ (*Ile de France*)  
Franck LECOMTE (*Bretagne*)  
Claude LERNOULD (*Ile de France*)  
Gérard LETESSIER (*Ile de France*)  
Marie Annick MAUS (*Bretagne*)  
Michel MOREAU (*Languedoc Roussillon*)  
François N'DOUR (*Midi Pyrénées*)  
Stéphane PASSARD (*Nord- Pas de Calais*)  
André PERROT (*Midi Pyrénées*)  
Frantz RALITE (*Champagne Ardennes*)  
Jean François TALON (*Ile de France*)  
J. Claude TISSERAND (*Poitou Charentes*)  
Eric VALOGNES (*Franche Comté*)



## Composition des nouveaux CTP Vos représentants

Représentants du SNAPS dans les CTP locaux (régionaux, centrale, établissements) et ministériel suite aux dernières élections à jeunesse et sports.

### DIRECTIONS RÉGIONALES

#### ALSACE

Frédéric DEMANGEON (*titulaire*)  
Gérard DELACOTE (*suppléant*)  
Nadine COSNIER (*suppléant*)

#### AQUITAINE

Bernard MOSSANT (*titulaire*)  
Jean-Michel SERRES (*suppléant*)

#### AUVERGNE

Daniel GAIME (*titulaire*)  
Eric LE NY (*titulaire*)  
Sylvie MALAURIE (*suppléant*)

#### BASSE NORMANDIE

Alain JEHANNE (*titulaire*)  
Ezzate CURSAZ (*titulaire*)  
Marc COLLYER (*titulaire*)  
Christian RICHARD (*titulaire*)  
Elisa TULLI (*suppléant*)  
Alain GIRARD (*suppléant*)

#### HAUTE NORMANDIE

Philippe LEBLOND (*titulaire*)  
Marc FERRON (*suppléant*)  
Jean-François MAYER (*suppléant*)  
Christelle MOL (*suppléant*)  
Christophe DEBOOS (*suppléant*)

#### BOURGOGNE

Philippe BISSONNET (*titulaire*)  
Pascal ANDRE (*suppléant*)  
Vincent VONPINE (*suppléant*)  
Yann MEYER (*suppléant*)

#### BRETAGNE

Marie-Annick MAUS (*titulaire*)  
Patrick ROCHER (*suppléant*)  
Frédéric CASTRICK (*suppléant*)

#### CENTRE

Liste non communiquée

#### CHAMPAGNE-ARDENNE

Alain DRUMONT (*titulaire*)  
Frantz RALITE (*suppléant*)  
Ange LE LIBOUX (*titulaire*)  
Samuel MICHAUT (*titulaire*)  
Jean-Louis BOURGON (*suppléant*)  
Jacques BIGOT (*suppléant*)

#### CORSE

Michel GRAZIETTI (*titulaire*)  
Hervé CADOT (*titulaire*)  
Florence CARUEL (*titulaire*)  
Christian OSTI (*suppléant*)

#### FRANCHE COMTE

Guy VIGOUROUX (*titulaire*)  
Xavier KEMPF (*titulaire*)  
Thierry MOISE (*suppléant*)  
Laurent FRECON (*suppléant*)

#### LIMOUSIN

Jean-Marc ALLAMAN (*titulaire*)  
Anne DUGAST (*titulaire*)  
Fabrice DUBOIS (*suppléant*)  
Jérôme DUGAST (*suppléant*)  
Marc BEYSSERIE (*suppléant*)

#### ILE DE France

Alain NEGRE (*titulaire*)  
Valérie OBERLECHNER (*suppléant*)  
Carolle ANDRACA (*suppléant*)  
Robert BOUCHOULE (*suppléant*)  
Jean François TALON (*suppléant*)

#### LANGUEDOC ROUSSILLON

Yves CABON (*titulaire*)  
André AUBERT (*titulaire*)  
Paul AMOUROUX (*suppléant*)  
Vincent BOSC (*suppléant*)  
Patrick WOSZNIACK (*suppléant*)

#### LORRAINE

Jean-Michel GEHIN (*titulaire*)  
Lionel PARMENTIER (*suppléant*)



## MIDI PYRENEES

André PERROT (*titulaire*)  
Luis FERNANDEZ (*suppléant*)  
Michel TARDIEU (*suppléant*)

## NORD PAS-DE-CALAIS

Jean-Loup BOULANGER (*titulaire*)  
Vincent LAVALLEZ (*titulaire*)  
Stéphane PASSARD (*titulaire*)  
Luc BROUTA (*suppléant*)  
David RIGAUD (*suppléant*)

## PAYS DE LA LOIRE

Lionnel DUCLOZ (*titulaire*)  
Bertrand BULCIAGHY (*titulaire*)  
Rodolphe CERISIER (*titulaire*)  
Frédéric LENOIR (*suppléant*)

## PICARDIE

Marie-Hélène DELAFOLIE (*titulaire*)  
Jean-Pascal MICHAUX (*titulaire*)  
Richard LUTRAN (*titulaire*)  
David IMBERT (*suppléant*)  
Arnaud LESSEIN (*suppléant*)  
Etienne GUICHERD (*suppléant*)

## POITOU CHARENTE

Vincent FAVREAU (*titulaire*)  
Jean José FEBRERO (*titulaire*)  
Jamel MAAOUI (*titulaire*)  
David NOLOT (*suppléant*)  
Mathieu LACROIX (*suppléant*)  
Patrick BALLON (*suppléant*)

## PACA

Dominique CHAMPENOIS (*titulaire*)  
Caroline GAZELLE (*titulaire*)  
François KERMAC (*suppléant*)  
Bernard TAPIN (*suppléant*)

## RHONE-ALPES

Alain PARDO (*titulaire*)  
Antoine LE BELLEC (*suppléant*)

## DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES

### GUADELOUPE

*Liste non communiquée*  
(4 titulaires et 4 suppléants)

### MARTINIQUE

*Liste non communiquée*  
(4 titulaires et 4 suppléants)

## GUYANE

*Liste non communiquée*  
(4 titulaires et 4 suppléants)

## RÉUNION

Jean-Yves MOREL (*titulaire*)  
Guy BOUVARD (*suppléant*)

## ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX

### INSEP

Marc ITEMAN (*titulaire*)  
Laurence BOYER (*suppléant*)

### ENE (Saumur)

Jean-Franck GIRARD (*titulaire*)  
Marc-André MORIN (*suppléant*)

### ENSA (Chamonix)

Pierre BOTT (*titulaire*)

### ENV (Quiberon)

Franck LECOMTE (*suppléant*)

## CREPS

### AIX EN PROVENCE

Pierre TOMASI (*titulaire*)

### AJACCIO

Personne

### ANTILLES-GUYANE

*Liste non communiquée*  
(1 titulaire et 1 suppléant)

### BORDEAUX

Personne

### CENTRE

*Liste non communiquée*  
(1 titulaire et 1 suppléant)

### DIJON

*Liste non communiquée*  
(2 titulaires et 2 suppléants)

### DINARD

Daniel BOIZARD (*titulaire*)  
Myriam de COINTET (*titulaire*)  
Robert PLATT (*suppléant*)  
Isabelle HURTAUD (*suppléant*)



## FRANCHE COMTE

Laurent MONTROLLIN (*titulaire*)  
Eric VALOGNES (*titulaire*)  
Stéphane BOUTHIAUX (*suppléant*)  
Gilbert CARREZ (*suppléant*)

## HOULGATE

Personne

## ILE DE FRANCE

*Liste non communiquée*  
(1 titulaire et 1 suppléant)

## LA RÉUNION

Personne

## LIMOUSIN

*Liste non communiquée*  
(1 titulaire et 1 suppléant)

## MAÇON

Personne

## MONTPELLIER

Nicolas JANEL (*titulaire*)  
Pierre SALAME (*suppléant*)

## NANCY

Personne

## PAYS DE LA LOIRE

*Liste non communiquée*  
(1 titulaire et 1 suppléant)

## POITIERS

Patrice LIBOZ (*titulaire*)  
D. LAMACHE (*suppléant*)

## PICARDIE

*Liste non communiquée*  
(2 titulaires et 2 suppléants)

## REIMS

Jean-Marc RODOLPHE (*titulaire*)  
Laurent BREMONT (*suppléant*)

## STRASBOURG

*Liste non communiquée*  
(2 titulaires et 2 suppléants)

## TOULOUSE

Axelle HIEGEL (*titulaire*)  
Bernard DECOUX (*suppléant*)

## VICHY

Richard BOILON (*titulaire*)  
Ophélie SIMON (*suppléant*)

## VOIRON

Franck VOLPI (*titulaire*)

## WATTIGNIES

Valérie BASPEYRAT (*suppléant*)  
Stéphane PASSARD (*suppléant*)

## MINISTÈRE

### CTP Central

Gérard LETESSIER (*titulaire*)

### CTP Ministériel

Claude LERNOULD (*titulaire*)  
Jean-Paul KRUMBHOLZ (*suppléant*)  
Gérard LETESSIER (*suppléant*)



## À propos des CAP

### La commission paritaire du 13 juin reportée... Celle du mouvement du 28 juin consacrée aux mutations : Le point sur l'activité de vos représentants

#### La CAP du 13 juin 2007 boycottée:

C'est à peine trois petites heures avant d'entrer en séance que vos commissaires paritaires ont eu, le 13 juin dernier, la désagréable surprise d'apprendre que l'administration entendait ôter de l'ordre du jour les deux points essentiels qui justifiaient sa tenue: la promotion pour 2007 à la hors classe des professeurs de sport et l'intégration annuelle dans le corps des PS par liste d'aptitude.

Autrement dit, plus grand-chose à se mettre sous la dent et surtout une bien curieuse manière de procéder. Outre un manque de respect évident vis-à-vis de représentants des personnels ayant, pour certains, traversé la France pour se rendre en séance, et plus encore vis-à-vis des personnels d'administration qui avaient fourni en temps utiles les documents préparatoires nécessaires, cette décision subite aura su faire la preuve, s'il en était toutefois besoin, du flottement actuel de notre ministère. Faute d'instructions nominatives, issues d'on ne sait qui, ni d'où concernant les promotions « hors barème », la terre devait alors inexorablement s'arrêter de tourner... Que penser alors des semaines qui nous séparent encore de la coupe du Monde de Rugby!

On comprendra aisément que vos représentants aient pour le

coup refusé d'entrer en séance. Et que vive dans de telles conditions le dialogue social!...

Une mini-séance de travail, hors CAP, aura permis d'échanger sur les précisions à apporter à l'instruction parue fin juin, relative à la notation des PTP sport pour 2007.

La très sensible amélioration rédactionnelle dont elle fait preuve permettra de se consoler quelque peu d'une journée « pour rien ».

Quant à la commission, elle est convoquée à nouveau le 11 juillet pour traiter de ses questions initiales.

#### La CAP du mouvement du 28 juin : un cru 2007 dense.

La cause aura mis « seulement » 22 semaines pour être entendue.... Un peu plus de cinq mois, c'est en effet le délai qui sépare l'instruction initiale du 25 janvier 2007 relative aux intentions de mutations dans le cadre du mouvement des PTP sport, de la réunion de cette CAP finale.

Certes, voilà l'occasion pour l'administration et les services de compter et recompter avec les RBOP les postes vacants ou susceptibles de le devenir, de faire le point avec les DTN placés auprès des fédérations, de s'assurer de l'effectivité des départs en retraite, d'affiner certains profils de postes, etc... bref, de préparer au mieux ce mouvement.

Mais tout ceci est décidément

bien long, trop long et surtout beaucoup trop tardif pour permettre à nos collègues de pouvoir organiser leur changement de résidence avec le minimum de sérénité liée aux contraintes familiales (mutation du conjoint, déménagement, inscription scolaire des enfants et la suite...)

Alors, fort d'outils de gestion liés à la LOLF, rêvons de pouvoir, un jour, permettre aux PTP et à leurs chefs de service de s'autoriser à penser la nouvelle organisation de leur vie professionnelle et personnelle autrement qu'en vibrionnant chaque année lors de la première quinzaine de juillet!

Ce ne serait d'ailleurs pas le moindre avantage d'une telle évolution (révolution) du calendrier que de mettre un terme à l'énorme instabilité émotionnelle qu'elle engendre chez les personnels, au climat de défiance qui peut régner entre les parties prenantes et surtout, en cette époque du virtuel, à cette espèce de « pari » lié aux vœux qui conduit quelquefois à ce que les « heureux élus » s'étonnent eux-mêmes d'obtenir - si tardivement - une suite favorable à leurs demandes de changement de poste.

135 mutations ont trouvé une issue favorable sur les 232 demandes qui avaient été formulées in fine. Ce chiffre, à lui seul, témoigne de la densité d'un mouvement qui aura donné gain de



cause dans près de 54 % des cas, au premier vœu formulé.

14 formateurs, 63 CAS et 58 CTS changeront donc d'affectation pour la plupart au premier septembre prochain, l'administration ayant fait un effort remarquable pour permettre à certains d'entre eux d'entrer en fonction alors que le support était encore en phase de libération.

Une fois encore, le ratio CAS/CTS de ces mutations s'est traduit par un nombre plus important de cadres techniques s'orientant vers des fonctions de conseiller d'animation ou de formateurs en établissement

qu'inversement. Cette évolution récente mais résolue doit, dans le contexte du vieillissement inexorable du corps et la faiblesse chronique du recrutement au vu du nombre de postes proposés aux concours, continuer de nous interroger sur l'évolution des missions des PTP et leur situation dans le dispositif actuel du sport Français.

La consultation des listes permettra à chacune et chacun d'avoir une photo ponctuelle de la situation de nos collègues et des services à l'entrée de la dernière ligne droite de cette olympiade. À l'issue de cette CAP du

28 juin et avant l'affectation des sortants des concours, il restait 51 postes de CAS, 25 postes de CTS et 3 postes de formateurs non pourvus. Toujours sans carte des postes officielle à ce jour, mais constatant la disparition de nombre d'entre eux (les effectifs JSVA de notre ministère sont bel et bien globalement orientés à la baisse), nous nous contenterons de livrer ces chiffres et leur signification à la sagacité de chacun.

En militant pour des jours meilleurs...

Joël Colchen  
Commissaire paritaire.

## Nomination à la hors classe des professeurs de sports

M. ANCE Jacques 1948  
M. BECHU Christian 1951  
M. BICHET Gérard 1949  
M. BIROU Jean - Paul 1949  
M. BONNEAU Bernard 1951  
M. BOUSQUET Gérard 1950  
M. BOUTHIAUX Daniel 1952  
M. BOUTRAIS Patrice 1950  
M. BOUVARD Pierre 1948  
M. BRETON Patrick 1951  
M. BROCHARD Fabrice 1951  
M. CHARREYRE Bernard 1950  
M. COUPEY Patrice 1950  
M. DEBARNOT Paul 1947  
M. DELAHAYE J. - Paul 1950  
M. DEVAUX Didier 1950  
M. DRABCZYK Stanislas 1942  
M. FADDA Jacques 1950  
M. FAVIER Jean - Paul 1949  
M. FREYBURGER Pierre 1952  
M. GAILLARD Jacques 1950  
M. GAIME Daniel 1950  
Mlle GANZIN Mireille 1951  
M. GERAUD Gilles 1949  
M. GIUNTI Richard 1950  
M. GLEIZE Gérard 1952  
M. GRIMAUD J. - Paul 1948  
M. GUIGNARD Jacques 1949  
M. HERBIN Henri 1950

M. HERMITTE Marcel 1951  
M. LANCHAIS Paul 1948  
M. LAROSE Patrick 1950  
M. LEBLANC Gérard 1950  
M. LUTENBACHER J. - Jacques 1947  
M. MAGUER Jean - Yves 1950  
M. MANSO Jean - Luc 1948  
M. MARIATTE Claude 1950  
M. MATHIOTTE Patrick 1950  
M. MENESPLIER J. - Claude 1949  
M. MEROU Gérard 1954  
M. MILLET Guy 1945  
M. MONTESPAN Charles 1952  
M. MOREAU Serge 1950  
M. MOULIN Marc 1950  
M. PALERME J. - Claude 1948  
M. POTIER Daniel 1946  
M. QUIRION Dominique 1950  
M. REGNIER Yves 1951  
M. RENARD Alain 1950  
M. RIFFAUD Patrick 1950  
M. RONGEOT François 1952  
M. SCHMITT J - Marie 1949  
Mme STASZAK Astrid 1953  
M. TORBIERO André 1947  
M. VALLET Philippe 1952  
M. VERGE Michel 1949  
M. VINARD Alain 1950

## Nomination hors barème à la hors classe des professeurs de sports

Mme COTTEAUX Véronique 1958  
M. DUMONT Charles 1955  
M. KERBIRIOU Francis 1951  
M. LAMANDA Fabrice 1958  
M. RECHOU Yves 1953  
Mlle TRIADOU Jocelyne 1954

## Accès au corps des professeurs de sport par voie de liste d'aptitude

M. DURAN Yvon  
CTN cyclisme - CE d'EPS  
M. GIMENEZ André  
EN athlétisme - Educ terr  
M. LEVET Fabrice  
Ens ENV - CE d'EPS  
M. MARCELIN Stéphane  
EN escrime - Aide oper.  
M. ROLAND Bruno  
CTN Hand - Educ terr  
M. VÉBOBE Saint-Ange  
CTR Basket - Educ terr

## MOUVEMENT 2007

### FORMATEURS

DUNYACH-BERNIER Deborah *Guadeloupe*  
BILLET Benjamin *Prémanon*  
COM Philippe *Bourges*  
DAVAL Jérôme *Nancy*  
GAUTIER Thierry *Bourges*  
IVALDI Aurore *Prémanon*  
JOVIADO Céline *Toulouse*  
KLEIN Camille *Reims*  
LE JEANNIC Philippe *Guadeloupe*  
LE NY Eric *Vichy*  
LAFONT Guillaume *Limoges*  
POIX Thierry *Réunion*  
RIPERT Cyril *Reims*  
SUBOT-PONCELIN Marie-Christine *Voiron*

### CONSEILLERS TECHNIQUES SPORTIFS

ALAPHILIPPE Claude *RD033 Canoe K. CTR*  
BENET Alain *RD069 Taekwondo CTN*  
BILLON Loïc *RD069 Voile CTR*  
BINI Bruno *RD075 Football CTN*  
BINON Benoit *RD044 Tir à l'arc CTN*  
BLONDEL Fabrice *RD069 Glace CTN*  
BOHER Philippe *RD075 Rugby à 15 CTN*  
BORNAT Pierre *RD069 Ski CTN*  
BOUCHETAL-PELLEGGRI F. *RD075 Lutte CTN*  
BRASSE Didier *RD025 Football CTR*  
CAMBRELING G. *RD059 Athletisme CTN*  
CARLON Richard *RD075 Char à voile CTN*  
CAUDAL Nicolas *RD035 Natation CTR*  
CHIRAT Pascal *MJS Athletisme EN*  
COLLINOT J.-Cl. *DD971 Halterophilie CTR*  
CORMERY Patrick *RD075 FFSU CTN*  
DANAIL Jacques *RD067 Athletisme CTR*  
DEBOOS Christophe *RD076 Golf CTR*  
DEHERME Daniel *RD075 Hand CTR*  
DELATTRE Yohann *RD059 Hand CTR*  
DE PETRA Vincent *RD076 Full contact CTN*  
FARGIER Michaël *RD075 Canoe kayak CTN*  
FONTANILLAS Patricia *RD035 Natation CTN*  
HELLARD Philippe *RD033 Natation CTN*  
HERVE David *RD013 Tennis CTR*  
KEHLHOFFNER Eric *RD013 Basket-ball CTR*  
KRUMBHOLTZ Jean Paul *MJS Athletisme EN*  
LAIGLE Vincent *RD067 Badminton CTN*  
LAIGRE Daniel *RD014 Athletisme CTN*  
LAMANDA Fabrice *RD075 Triathlon CTN*  
LAURENT Marc *RD075 Voile CTN*  
LEROUGE Michel *DD972 Athletisme CTR*  
LEURS Remi *RD059 Tennis CTR*  
LEVICQ Sébastien *MJS Athletisme EN*

LIBICZ Sébastien *RD075 Triathlon CTN*  
LICHTLE Thierry *DD983 Athletisme CTR*  
LONGUEVRE Renaud *MJS Athletisme EN*  
MAGUER Jean-Yves *DD983 Volley CTR*  
MALAURIE Sylvie *RD031 UFOLEP CTR*  
MATTIUSSI Jean Michel *RD075 Natation CTN*  
NE Franck *RD013 Athletisme CTN*  
OLLA Vincent *RD069 Canoe kayak CTR*  
PAGES Bernard *RD075 Karate CTN*  
PASSEMARD Patrick *RD033 Hand CTR*  
PEPIN François *MJS Athletisme EN*  
PEYVEL Benoît *RD069 Course orientation CTR*  
POULET Sébastien *RD075 Triathlon CTN*  
REDON Vincent *RD075 Canoe kayak CTN*  
REGNIER Jean Jacques *RD021 Athletisme CTN*  
RICHARD Christian *RD075 Sport adapte CTN*  
ROBIN Annick *RD075 Retraite sportive CTN*  
ROGNON Patrice *RD075 Judo CTN*  
RUIZ José *RD021 Canoe kayak CTR*  
STEPHAN Véronique *RD033 Natation CTR*  
TAILLARD Frédéric *RD033 Athletisme CTR*  
THOMAS Gilles *RD075 Basket-ball CTN*  
TIZZONI Jean-Manuel *RD013 Tir à l'arc CTN*  
TRAYAN Aurore *RD045 Tir à l'arc CTR*  
VALLAYES Olivier *RD075 Athletisme CTN*  
VERMEULEN Rodolphe *RD075 Canoe k; CTN*  
VIDAL Lise *RD075 Voile CTN*  
VIEILLARD Jacques *RD021 Karate CTN*  
VIEILLEDENT Sébastien *RD075 Aviron CTR*

### CONSEILLERS D'ANIMATION SPORTIVE

AGOSTINI Charles-Baptiste *DD004*  
BALLAND Fanny *DD088*  
BAUDUIN Anne-Marie *DD050*  
BONNETAIN Pascal *RD069*  
BOTTO Pierre *DD073*  
BOUNICAUD Anne-Laure *DD026*  
BOUVERGNE Eric *DD062*  
BROCHARD Fabrice *RD069*  
BUDELACCI Christian *DD016*  
CABANEL Didier *DD081*  
CERISIER Rodolphe *DD017*  
CHALOIN Yves *DD071*  
DELVINGT Yves *RD045*  
DEREMAUX Sophie *DR031*  
DESCHAMPS Christophe *DD017*  
DESMETTRE Francis *RD080*  
DREANO Patrick *DD005*

DURRIEU Annie *RD033*  
 ESBRI Carine *RD063*  
 (DELAVENNE-)FEUTRIER Blandine *DD042*  
 FRANCOIS Bertrand *DD057*  
 GASQUET Bernard *DD026*  
 GAZZERI Henri-Pierre *DD006*  
 GONZALEZ Eric *DD055*  
 GUERIN Didier *RD044*  
 HEGRON Rodolphe *RD044*  
 HOMO Sébastien *RD075*  
 JANURA Christian *DD976*  
 JANZAC Audrey *RD069*  
 JEAN Caroline *RD044*  
 KRAWCZYNSKI Roger *DD079*  
 LAFUENTE Soraya *DD024*  
 LAGARRIGUE Laurent *DD082*  
 LASSUS-SANGOSSE Yann *RD069*  
 LE FLOCH Magali *DD027*  
 LE LEUCH Eric *DD974*  
 LEVY Dorith *DD030*  
 LOGEAS Loïc *RD035*  
 MAGRIN Fabrice *DD018*  
 MALASSIGNE Jean *RD014*  
 MARI Sébastien *RD067*

MARTIN Tony *DD053*  
 MARTY Bertrand *DD019*  
 MICHAUT Samuel *RD067*  
 MILLION Raphaël *RD075*  
 MOREAU Michel *DD011*  
 MOUGEL Sylvain *DD088*  
 MOURIER Thierry *DD007*  
 OLIVIER Angélique *RD031*  
 OLIVIER-BRUNEEL Valérie *RD059*  
 PESCHIER Benoît *DD007*  
 POINSOT Jean-Marc *RD054*  
 PROVOST Peggy *DD091*  
 RIMOUX Gérard *RD034*  
 ROBERT Denis *DD079*  
 ROUSTY Céline *RD069*  
 SANDOVAL BRIET Wara *RD031*  
 SIONNET-THIRION Christine *DD038*  
 SPRECHER Bernard *DD973*  
 TAILLARD Bruno *DD972*  
 THEVARD Sébastien *DD074*  
 TRANIER-LAGARRIGUE Julien *RD075*  
 VILLALARD Jean-Marc *RD075*  
 VOURRON Eric *RD044*

## Concours de professeur de sports session 2007

### Option CAS externe

#### Liste principale

M. BASSET Fabien *DDJS Oise*  
 Mlle BOULHAN Priscille *DRJS Amiens*  
 Mlle COURET Sophie *DDJS Yvelines*  
 M. DESPRES Thibaut *DRJS Amiens*  
 M. HAESSLER Emmanuel *DDJS Hte Marne*  
 Mlle HOERTH Sophie *DRJS Châlons en Ch.*  
 M. HOUDIER Jérôme *DDJS Yonne*  
 Mlle HUBERSON Julie *DDJS Essonne*  
 Mlle JEHANNO Emmanuelle *DDJS Val d'Oise*  
 M. LE CROLLER Vincent *DDJS Seine St Denis*  
 M. LOMBARD Joaquim *DDJS Cantal*  
 M. NEGLAIS Benjamin *INSEP SHN*  
 M. PERIE Nicolas *DDJS Yvelines*  
 M. PEUF Pierre-Charles *DDJS Nièvre*  
 M. POIRSON Thomas *DRDJS Strasbourg*  
 M. RIFAUT Nicolas *DDJS Essonne*  
 M. RIGAUD Cyril *DDJS Orne*

M. SAMYN Rémi *DDJS Val de Marne*  
 Mlle SCOFFIER Stéphanie *DDJS Val de Marne*  
 Mlle SERRE Stéphanie *DRDJS Rouen*  
 M. VEGAS DANGLA Michel *DDJS Seine et M.*

#### Liste complémentaire

Mlle BORGES Aurélie  
 Mlle DROMARD Fanny  
 Mlle NORE Valentine  
 Mlle LE GUILLOUX Anouk  
 M. DELATTRE Lorrie  
 Mlle MIGEON Amandine  
 M. GALOPIN Antoine  
 M. CAMPIONE Yannis  
 Mlle GIRAN Anne-Laure  
 M. SAVARY Jean-Christophe  
 M. GUITTON Frédéric *DR033*  
 Mlle GIANNORSI Marie-Ange  
 Mlle BERTHOU Laurence

**Option CTS externe**Liste principale

M. CHENAUD Romain *Basket-ball*  
M. DUCOURANT Thomas *Escrime*  
M. ERNAULT Romuald *Haltérophilie*  
M. KNOCKAERT Jean-Christophe *Handball*  
Mlle RIABOFF Fanny *Judo*  
M. LIMOUZIN Sylvain *Judo*  
M. HUARD Anael *Ski*  
M. FEYS Patrice *Sport pour tous*  
Mlle NICOLAIDIS Aurélie *Sport pour tous*  
Mme GLAISE LE BAIL Catherine *Sports de glace*  
M. LELONG Stéphane *Tennis de table*  
M. BOUDGOURD Philippe *Voile*

Liste complémentaire

M. TAHON Cyril *Escrime*  
M. PHILIPPART Vincent *Handball*  
M. HENRIC Jérôme *Judo*  
Mlle GREBOT Christelle *Ski*  
M. GUTH Brice *Ski*  
M. ROUVEIX Matthieu *Ski*  
Mlle CHOMAZ Myriam *Sport pour tous*  
M. FORMICHI Daniel *Sport pour tous*  
M. GALLET Benoit *Sport pour tous*  
M. MAILLARD Florian *Tennis de table*  
M. MARTINENT Guillaume *Tennis de table*  
M. LECHENE David *Voile*  
M. MURATI Mathieu *Voile*

**Option CAS interne**Liste principale

M. BOURGEOIS Valéry *DRDJS Châlons en Ch.*  
M. LEFEBVRE Marc *DDJS Pas de Calais*  
M. ZAARAOUI Rachid *DDJS Yvelines*

**Option CTS interne**

M. CURSAZ Richard *DRDJS Châlons en Ch.*  
*CTR Athlétisme*  
Mlle ARGIOLAS Cécile *INSEP SHN*  
M. LACHAIZE Eric *DRDJS Lyon CTR rugby*

**Option troisième concours**Liste principale

M. POINTURIER Pierre-Alain *DRDJS Paris*  
*CTN canoë-kayak*  
Mlle SAMEDI Karine *DDJS Vendée CAS*  
M. VALCIN Bertrand *DRDJS Paris*  
*CTR Athlétisme*  
M. PRECIGOUT Emmanuel *DDJS Indre CAS*

Liste complémentaire

Mme BOISORON Estelle  
M. CHAPELLE Olivier  
M. BEAUR Benoît  
M. CABANES Franck  
M. ESTEBE Stéphane

**Concours réservé  
aux sportifs de haut niveau :**Liste principale

M. DESSUM Nicolas  
Mlle MERRET Faustine  
M. DESPAUX Julien  
M. ROLLETT Jérémie  
M. MENOUX Stéphane  
M. DURIVAUX Franck  
M. BONTEMPS Julien  
M. MATHIEU Ludovic  
Mlle LEVEQUE Céline  
M. BAILLON Yann  
M. DOVI John  
Mlle MULLER Rachel

Liste complémentaire :

M. DOUCET Frédéric  
M. LAIFA Sébastien  
M. BONHOMME Gilles  
Mlle BUNIET Gaëlle  
Mlle HANSEN Séverine  
M. BOUTTE Florent



# Pourquoi se syndiquer ?

SNAPS Infos 71

Devenir membre d'un syndicat ? C'est un acte de citoyenneté professionnelle responsable !

- ☞ c'est agir, participer au débat et à l'action ;
- ☞ c'est appartenir à une organisation solidaire ;
- ☞ c'est être informé des questions corporatives.

**Concrètement, adhérer et soutenir le SNAPS, c'est aussi :**

## ÊTRE INFORMÉ RÉGULIÈREMENT

### FLASH Infos

Lettre d'information diffusée par mail aux syndiqués

Flash Infos n°06-12  
26 septembre 2006

Syndicat National des Activités Physiques Sportives  
<http://www.unsa-education.org>



CTS jetables ?



Simulacre de dialogue social sur un sujet qui fâche très fort et provoquera de dangereux remous chez les cadres techniques si...

Nous avons appris, au début de l'été, que la Direction des sports

### SNAPS Infos

Trimestriel d'information



N°67 La foulée interdite...



### SITE INTERNET

<http://snaps.unsa-education.org>



## BÉNÉFICIER D'UN DIALOGUE AVEC LE BUREAU NATIONAL ET LES SECTIONS

En région, avec les **Sections régionales** voir page 32

Par téléphone au **01 40 78 28 58 ou 60**

Par courriel **[snaps@unsa-education.org](mailto:snaps@unsa-education.org)**

## ÊTRE ENTENDU DANS LES INSTANCES PARITAIRES

### CHSM - CHSR

Comité Hygiène et Sécurité

Agir pour un environnement de travail sain et sans danger.

### CTPM - CTPR - CTPE

Comité Technique Paritaire

Agir pour un cadre de travail équitable, juste et équilibré.

### CAP

Commission Administrative Paritaire

Pour contrôler la régularité des nominations, du mouvement, des promotions et des procédures disciplinaires.

## CONTRIBUER A L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET AUX MOYENS D'ACTION

### MES AVANTAGES

☞ 50 % de réduction pour une première adhésion <sup>(1)</sup>

☞ 66 % de ma cotisation déduite du montant de mon impôt sur le revenu <sup>(2)</sup>

☞ le prélèvement automatique et le fractionné de ma cotisation.

(1) valable 1 fois dans la carrière

(2) la déduction ne s'applique pas si vous avez opté pour la déduction de vos frais professionnels (frais réels)

☞ L'ADEIC : un plus réservé gratuitement aux adhérents des syndicats UNSA Éducation. L'Adéic est une association nationale de consommateurs agréée par le Garde des Sceaux. L'Adéic procure à ses adhérents une aide personnalisée pour résoudre les litiges qui relèvent du droit de la consommation. L'Adéic fournit à ses adhérents, informations, aides et conseils pour résoudre les litiges de la vie quotidienne, elle leur fait connaître leurs droits.

Retrouver les coordonnées de votre ADEIC départementale sur : **[www.adeic.asso.fr](http://www.adeic.asso.fr)**



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

**Bulletin d'adhésion 2007**(Période du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 Décembre 2007)

à renvoyer à SNAPS - Maison du Sport Français - 1 av Pierre de Coubertin 75640 PARIS Cedex 13

 M.  Mme<sup>(1)</sup>  Mlle Nom :  Prénom : Date de Naissance :  /  /  Adresse : T. Fixe :  /  /  / Portable: 06 /  /  /  /  E-mail :  @ Grade et Classe (2):  Echelon (2) :  depuis le :  /  /  Note :  /100Indice (2) :  Fonctions :  Affectation :  Temps Partiel :  %  Retraité  Autres situations (3): 

(1) Indiquer vos noms de naissance et d'épouse à la rubrique nom (2) Ces informations figurent sur votre dernier bulletin de paye (3) Merci de préciser votre situation

Je règle ma cotisation d'un montant de \_\_\_\_\_ € (voir page ci-contre)

 par prélèvement automatique ( je complète l'autorisation ci-dessous et je joins un RIB ) par chèque(s) à l'ordre du SNAPS daté(s) du jour (Maximum 3)

Les cotisations sont prélevées en 3 fois si vous adhérez avant le 15/12/06 (Janvier/Mars/Juin), en 2 fois avant le 15/02/07, en 1 fois ensuite.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du 6 janvier 1978.

**AUTORISATION DE PRELEVEMENT COTISATIONS SNAPS**

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR

110.809

**ORGANISME CRÉANCIER**Désignation : SNAPS UNSA Éducation  
Maison du Sport Français  
1, avenue Pierre de Coubertin  
75640 PARIX Cedex 13  
Adresse :**A TITULAIRE DU COMPTE**Nom et Prénom N°  Voie Code Postal  Ville **C COMPTE A DEBITER**Code Etablissement  Code guichet N° de compte  Clé **B ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE**

<input type="text"/>

Nom

Adresse

Code postal et bureau distributeur

**D DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE**

A....., Le.....Signature

Prière de renvoyer cet imprimé au SNAPS, en y joignant **obligatoirement** un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) ou de Caisse d'épargne (R.I.C.E.)



# Avancement et tarifs

SNAPS Infos 71

CONSEILLER TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE SUPÉRIEUR*											
	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS
4ème	HEA3	963	4366,53 €		264 €	<b>CLASSE NORMALE</b>					
4ème	HEA2	916	4153,41 €	1 an	252 €						
4ème	HEA1	881	3994,72 €	1 an	240 €						
3ème	1015	821	3722,66 €	3 ans	225 €						
2ème	966	783	3550,35 €	2 ans	213 €	11ème	1015	821	3722,66 €		225 €
1er	901	734	3328,18 €	2 ans	201 €	10ème	966	783	3550,35 €	2 ans 6 m	213 €
<b>HORS CLASSE</b>						9ème	901	734	3328,18 €	2 ans 6 m	201 €
						8ème	835	684	3101,46 €	2 ans 6 m	183 €
						7ème	772	635	2879,28 €	2 ans	171 €
						6ème	716	593	2688,84 €	2 ans	159 €
						5ème	664	554	2512,00 €	2 ans	150 €
						4ème	618	518	2348,77 €	2 ans	141 €
						3ème	565	478	2167,40 €	2 ans	129 €
						2ème	506	436	1976,95 €	2 ans	117 €
1er	427	379	1718,50 €	2 ans	102 €						

PROFESSEUR DE SPORT*													
	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Choix	Grand choix	Cotisation SNAPS
7ème	966	783	3550,36 €		213 €	<b>CLASSE NORMALE</b>							
6ème	910	741	3359,92 €	3 ans	201 €								
5ème	850	695	3151,34 €	3 ans	189 €								
4ème	780	642	2911,02 €	2 a 6 m	174 €	11ème	801	658	2983,57 €				177 €
3ème	726	601	2725,11 €	2 a 6 m	162 €	10ème	741	612	2774,99 €	5 a 6 m	4 a 6 m	3 ans	165 €
2ème	672	560	2539,21 €	2 a 6 m	150 €	9ème	682	567	2570,95 €	5 ans	4 ans	3 ans	153 €
1er	587	495	2244,48 €	2 a 6 m	135 €	8ème	634	531	2407,71 €	4 a 6 m	4 ans	2 a 6 m	144 €
<b>HORS CLASSE</b>						7ème	587	495	2244,48 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	135 €
						6ème	550	467	2117,52 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	126 €
						5ème	510	439	1990,56 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	117 €
						4ème	480	416	1886,27 €	2 a 6 m	2 a 6 m	2 ans	111 €
						3ème	450	395	1791,05 €	1 an			105 €
						2ème	423	376	1704,90 €	9 mois			99 €
1er	379	349	1582,47 €	3 mois			99 €						

CHARGE D'ENSEIGNEMENT EPS*											
	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS		Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Cotisation SNAPS
5ème	966	783	3550,36 €		213 €	<b>HORS CLASSE</b>					
4ème	910	741	3359,92 €	4 ans	201 €						
3ème	850	695	3151,34 €	4 ans	189 €						
2ème	810	664	3010,78 €	3 a 6 m	177 €						
1er	741	612	2774,99 €	3 ans	165 €						
<b>CLASSE EXCEPTIONNELLE</b>						6ème	801	658	2983,56 €		177 €
						5ème	741	612	2774,99 €	3 ans	165 €
						4ème	645	539	2443,99 €	3 ans	147 €
						3ème	607	510	2312,49 €	3 ans	138 €
						2ème	569	481	2180,99 €	3 ans	132 €
1er	538	457	2072,18 €	2 ans	120 €						

NORMALE	Brut	INM	Brut mensuel	Ancien	Choix	Grand choix	Cotisation SNAPS
11ème	646	540	2448,52 €				147 €
10ème	608	511	2317,03 €	4 a 6 m	3 a 6 m	2 a 6 m	138 €
9ème	570	482	2185,53 €	4 a 6 m	3 a 6 m	2 a 6 m	132 €
8ème	539	458	2076,71 €	4 ans	3 a 6 m	2 a 6 m	126 €
7ème	504	434	1967,89 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	114 €
6ème	478	415	1881,73 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	111 €
5ème	449	394	1786,51 €	3 a 6 m	3 ans	2 a 6 m	105 €
4ème	423	376	1704,90 €	2 a 6 m	2 ans		99 €
3ème	395	359	1627,81 €	1 a 6 m	1 an		96 €
2ème	366	339	1537,13 €	1 a 6 m	1 an		90 €
1er	306	297	1346,69 €	1 an			81 €

\* cas particuliers : 50 % pour la 1ère cotisation au SNAPS - % du temps partiel - 40 % pour les retraités - autres cas = brut mensuel X 0,06 €



## Vos secrétaires régionaux

### ALSACE

SNAPS  
Maison du Sport Français  
1, av. Pierre de Coubertin  
75640 PARIS CEDEX 13  
01 40 78 28 58  
télécopie: 01 40 78 28 59  
snaps@unsa-education.org

### AQUITAINE

M. LETTERON Hervé  
32 Cours Romas  
47600 NERAC  
port. 06 83 33 67 49  
herve.letteron2@orange.fr

### AUVERGNE

M. GAIME Daniel  
Le Laire  
63500 LE BROCC  
prof. 04 73 34 91 79  
port. 06 72 94 61 81  
daniel.gaime@wanadoo.fr

### BASSE-NORMANDIE

M. JEHANNE Alain  
10, rue de Montreal  
14000 CAEN  
prof. 02 31 43 26 46  
port. 06 78 88 50 51  
alain.jehanne@jeunesse-sports.gouv.fr

### BOURGOGNE

M. BISSONNET Philippe  
148, champ de l'étang  
58320 GERMIGNY sur LOIRE  
prof. 03 86 93 04 49  
philippe.bissonnet@jeunesse-sports.gouv.fr

### BRETAGNE

Mme MAUS Marie Annick  
27 rue Hoche  
56400 AURAY  
prof. 02 97 46 29 36  
port. 06 74 17 29 64  
marie-annick.maus@jeunesse-sports.gouv.fr

### CENTRE

SNAPS  
Maison du Sport Français  
1, av. Pierre de Coubertin  
75640 PARIS CEDEX 13  
01 40 78 28 58  
télécopie: 01 40 78 28 59  
snaps@unsa-education.org

### CHAMPAGNE

M. RALITE Frantz  
15, rue de l'Église  
51510 COOLUS  
prof. 03 26 26 98 12  
frantz.ralite@jeunesse-sports.gouv.fr

### CORSE

M. OLIVE Thierry  
6, allée des mouettes  
20166 PORTICCIO  
prof. 04 95 10 65 13  
port. 06 09 49 15 87  
thierry.olive@creps-corse.jeunesse-sports.gouv.fr

### COTE D'AZUR

M. POU Michel  
Le Chevreuse  
77, avenue des tuilères  
06800 CAGNES sur MER  
port. 06 14 22 45 54  
michel.pou@jeunesse-sports.gouv.fr

### FRANCHE-COMTE

M. VALOGNES Éric  
7 rue du Prenot  
39570 NOGNA  
port. 06 89 79 11 09  
eric.valognes@wanadoo.fr

### GUADELOUPE

M. COURIOL Eddie  
Pliane  
97190 LE GOSIER  
prof. 0 590 93 44 82  
eddie.couriol@jeunesse-sports.gouv.fr

### GUYANE

SNAPS  
Maison du Sport Français  
1, av. Pierre de Coubertin  
75640 PARIS CEDEX 13  
01 40 78 28 58  
télécopie: 01 40 78 28 59  
snaps@unsa-education.org

### HAUTE-NORMANDIE

M. LEBLOND Philippe  
24 C, rue des cottages  
76130 MONT St AIGNAN  
port. 06 65 14 66 67  
philippe.leblond@jeunesse-sports.gouv.fr

### ILE DE FRANCE

M. LERNOULD Claude  
8, rue des Ormetaux  
95450 FREMAINVILLE  
prof. 01 40 78 28 58  
port. 06 74 28 53 41  
claudelernould@wanadoo.fr

### LA REUNION

M. BOUVARD Guy  
La Bretagne  
8, chemin des Vacoas  
97490 STE CLOTILDE  
prof. 02 62 20 96 73  
port. 06 92 68 64 92  
g.bouvard@wanadoo.fr

### LANGUEDOC ROUSSILLON

M. MOREAU Michel  
4 rue Maurice Ravel  
34830 CLAPIERS  
prof. 04 68 28 82 82  
port. 06 87 22 32 53  
snaps.mich.moreau@wanadoo.fr

### LIMOUSIN

M. ALLAMAN Jean-Marc  
12, rue Georges Duhamel  
87100 LIMOGES  
prof. 05 55 33 92 27  
jean-marc.allaman@jeunesse-sports.gouv.fr

### LORRAINE

M. BACHELIER Christophe  
64, rue du Général Leclerc  
54220 MALZEVILLE  
prof. 03 83 21 25 10  
port. 06 80 40 05 59  
cbachelier@free.fr

### MARTINIQUE

M. VASSARD Léo Edmond  
Rés. du Mome des Pères  
97228 SAINTE LUCE  
prof. 05 96 59 03 17  
port. 06 96 83 53 26  
leo.vassard@jeunesse-sports.gouv.fr

### MAYOTTE

M. BOUVARD Pierre  
DTJS Mayotte  
1 lot. Sim kougou village  
97690 KOUNGOU  
prof. 02 69 61 81 98  
port. 02 69 69 50 64  
pibouvard@wanadoo.fr

### MIDI-PYRENEES

M. PERROT André  
7, avenue du Maréchal Juin  
46000 CAHORS  
prof. 05 65 53 26 30  
port. 06 70 81 33 74  
ar.perrot@wanadoo.fr

### NORD PAS DE CALAIS

M. PASSARD Stéphane  
200 rue Pulmez  
59310 LANDAS  
prof. 08 77 69 30 54  
stephane.passard@free.fr

### PAYS DE LOIRE

M. DUCLOZ Lionnel  
3, clos du Ficière  
53940 AHUILLE  
prof. 02 43 53 51 81  
port. 06 60 76 88 00  
lio.duc@wanadoo.fr

### PICARDIE

Mme DELAFOLIE Marie-Hélène  
19, rue Lucien Laine  
Rés. les 3 Rivières - B.23  
60000 BEAUVAIS  
prof. 03 44 06 06 25  
marie-helene.delafolie@jeunesse-sports.gouv.fr

### POITOU-CHARENTE

M. FAVREAU Vincent  
27 Chemin Rochelais  
17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS  
prof. 05 46 35 25 30  
port. 06 75 02 80 56  
vincent.favreau@jeunesse-sports.gouv.fr

### PROVENCE

M. CHAMPENOIS Dominique  
L'Île aux pins  
chemin de la Barre  
13400 AUBAGNE  
port. 06 09 93 55 33  
dominique.champenois@jeunesse-sports.gouv.fr

### RHONE-ALPES

M. PARDO Alain  
35, Cours Richard Vitton  
69003 LYON  
prof. 04 72 84 10 57  
port. 06 81 63 89 14  
alain.pardo@jeunesse-sports.gouv.fr

### POLYNESIE FRANCAISE

SNAPS  
Maison du Sport Français  
1, av. Pierre de Coubertin  
75640 PARIS CEDEX 13  
01 40 78 28 58  
télécopie: 01 40 78 28 59  
snaps@unsa-education.org